LES CACHETS

DE NASIUM

PAR

L'ABBÉ H. THÉDENAT
Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires
de France.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIV.

PARIS
1896



LES CACHETS
DE NASIUM

PAR

L'ABBÉ H. THÉDENAT
Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIV.

PARIS
1896

LES

CACHETS DE NASIUM[1]

BIBLIOGRAPHIE.

I.

MANUSCRITS.

[Nasium A[2].] — *Notice | historique et topographique | sur Nasium, | ville des anciens Leucois, | suivie | de l'exposé archéologique | des découvertes connues qui ont été faites sur son | emplacement, surtout dans les fouilles exécutées | en mars et avril 1818, par l'ordre et les soins | de Monsieur le vicomte de Riccé, maréchal de | camp des armées du Roi, chevalier des ordres royaux | de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, préfet | du département de la Meuse, |* par | Cl.-Fr. Denis, propriétaire-rédacteur du *Nar-*

1. Naix en Barrois, Meuse.

2. Nous appellerons, dans la bibliographie, ce manuscrit *Nasium* A et le second *Nasium* B, pour les distinguer l'un de l'autre, leurs titres étant semblables.

rateur | *de la Meuse*, membre de la Société royale des | Antiquaires de France, de la Société royale des sciences, lettres, arts et agriculture de Nancy | et de l'Athénée de Niort.

... *In hac urbe, quacumque enim ingredimur, in aliquam historiam* | *vestigium ponimus* (Cicero, *De Finib.*, lib. VII, n° 7)[1].

On n'y peut faire un pas sans fouler une histoire.

A Commercy, | de l'imprimerie de Denis, | 1818[2].

1. Cicero, *De Finib.*, V, II, 5, édit. Orelli.

2. Plus tard, Denis eut l'intention de développer beaucoup son premier plan et écrivit, sur une feuille ajoutée, un autre titre ainsi conçu : *Nasium,* | *l'une des principales villes* | *de la cité des Leucois ou Leucks.* | *Recherches topographiques, historiques, archéologiques* | *sur cette ancienne ville;* | *précédées d'une notice sur les Gaulois en général,* | *sur les Belges en particulier et sur les Leucois* | *spécialement; accompagnées d'une ample dissertation* | *sur les voies romaines qui se croisaient à Nasium et qui sillonnaient la région* | *leucoise; enfin, suivies du tableau synoptique des communes* | *de ce pays qui offrent des antiquités reconnaissables, avec des développemens* | *quand le sujet l'exige.* | *Ouvrage orné de planches tant gravées que lithographiées,* par Cl.-Fr. Denis, chevalier de la Légion d'honneur, | ancien maire, membre correspondant de la Société royale | des Antiquaires de France, de celle royale aussi des | sciences, lettres et arts fondée à Nancy par Stanislas-le- | Bienfaiteur; de l'Athénée de Niort; des Sociétés | linéenne de Paris; des sciences, agriculture et arts de | Strasbourg; philomathique de Verdun, etc.; commissaire.
Quacumque ingredimur... (comme ci-dessus).
M D CCC XXXIX.

Denis avait aussi ajouté cette note : « Cet écrit est en « grande partie de l'an 1818. Il ne faut pas y prendre à la « lettre ce qui concerne la destruction de Nasium.

[Nasium B.] — *Notice* | *historique et topographique* | *sur* | *Nasium* | *ville des anciens Leucois* | *suivie* | *de l'exposé archéologique* | *des découvertes connues qui ont été faites sur son emplacement* | par | M. Cl.-Fr. Denis | propriétaire-rédacteur [mêmes titres et même épigraphe que *Nasium* A]. A Commercy, | de l'imprimerie Cl.-Fr. Denis, | 1818[1].

Voies romaines qui se croisaient à Nasium | *ou* | *qui y prenaient naissance,* | *y compris les embranchements qu'elles fournissaient,* | *accompagnées* | *de la description archéologique des antiquités connues qui se trouvent* | *ou qui ont existé, tant sur leur cours que sur leurs* | *lignes latérales,* | *suivies* | *du tableau synop-*

« Depuis j'ai su mieux ; aurai-je le temps de le dire ? »

Divers documents imprimés et manuscrits ont été ajoutés au manuscrit primitif sur Nasium, entre autres des rapports sur les fouilles de 1833-1834 et 1845.

1. *Nasium* B est la rédaction définitive de l'ouvrage dont *Nasium* A est le brouillon. Le manuscrit que nous appelons *Nasium* A est en effet chargé de ratures et porte de nombreuses notes marginales qui sont passées dans le texte de *Nasium* B. Ce dernier a en outre l'avantage d'avoir les planches de Denis qui manquent dans l'autre, et des planches, cartes et plans ajoutés par M. L. Maxe-Werly à l'exemplaire qu'il m'a communiqué. Cet exemplaire est une copie prise par M. L. Maxe-Werly sur une autre copie du commandant Colson que celui-ci avait transcrite d'après le manuscrit original communiqué par la famille de Denis. Ce manuscrit original a été prêté ensuite à M. Liénard ; j'ignore où il se trouve aujourd'hui. La copie du commandant Colson appartient à la bibliothèque de Bar-le-Duc.

tique des principaux chemins antiques | *qui sillonnent la cité des Leucks ou Leucois,* | par Cl.-Fr. Denis, | chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement, | ancien maire, membre de la Société royale des Antiquaires | de France, de celles royales de Nanci et Metz, des Sociétés | d'émulation d'Épinale, des sciences, lettres et arts de Châlons | (Marne), Strasbourg, Verdun; correspondant du Ministère de | l'instruction publique, pour les documents épigraphiques... etc.[1].

Cernere licet stratas in agro vias excisis | *ad hoc collibus, exaggeratis vallibus...* | Livre 5 de la géographie de Strabon.

Collection E. Durand, 1824. Inventaire du Louvre.

Les trois premiers de ces manuscrits m'ont été communiqués par M. L. Maxe-Werly, le quatrième par M. A. Héron de Villefosse.

1. Au revers du faux titre, on lit, sur un papier rapporté qui faisait partie de la couverture primitive du manuscrit : « Je dis (aujourd'hui 15 novembre 1848) avec Corneille :

« Pour écrire encor bien, j'ai trop longtemps écrit,
« Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit. »

II.

IMPRIMÉS.

Archaeologische Zeitung, XXXVIIIe année (1880). Berlin, 1881, in-4°.

Bégin (Émile). *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France.* Metz, 1840, in-8°, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, t. XXI, 1840, in-12.

Bulletin de la Société nivernaise. Voy. **Crosnier.**

Bulletin monumental. Voy. **Caumont.**

Büsching, dans *Jahrbücher der Litteratur*, année 1819, t. VI (avril, mai, juin). Vienne, 1819, in-8°.

Carron du Villards (Ch.-J.-F.). *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux*, t. I. Paris, 1847, in-8°.

Castan (Auguste). *Un cachet inédit d'oculiste romain.* Besançon, 1868, in-8°, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* t. III, 1868, in-8°.

Caumont (Arcisse **de**). *Bulletin monumental*, t. XXXV (4e série, t. V). Caen, 1889, in-8°.

Chazot. *Moniteur universel*, du 27 octobre 1807.

Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voy. **Renier.**

Corpus inscriptionum latinarum, t. III. Berlin, 1873, in-fol.

Crosnier (l'abbé). *Sur les cachets de médecins oculistes romains, à l'occasion d'un de ces cachets récemment découvert à Alluy (Nièvre)*, dans *Bulletin de la Société nivernaise*, t. I, n° 8. Nevers, 1854, in-8°.

Denis (Cl.-Fr.). *Le Narrateur, journal du département de la Meuse*, t. VI, 1807 ; t. VII, 1808 ; t. XXXII, 1820. Commercy, in-8°.

— *Le Narrateur de la Meuse, journal politique, littéraire, d'agriculture, d'annonces, qui paraît les dimanche et jeudi,* XXVIe année. Commercy, 1830, in-4°.

— *Dissertation sur un monument antique de M. le docteur Humbert, médecin orthopédiste à Morley (Meuse)*. Commercy, 1841, in-8°.

— *Nasium* A ; — *Nasium* B ; — *Voies romaines*. Voy. plus haut, Manuscrits.

Dulaure. *Le Narrateur, journal du département de la Meuse*, t. VII, 1808. Commercy, in-8°.

— *Explication de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium*, dans *Mémoires de l'Académie celtique,* t. IV, 1809, in-8°.

Espérandieu (capitaine Émile). *Recueil des cachets d'oculistes romains*. Paris, 1894, in-8°.

Grivaud de la Vincelle. *Recueil des monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, t. II. Paris, 1817, in-4°.

Grotefend (Dr C.-L.). *Drei und siebenzig Stempel rœmischen Augenaerzte*, dans *Philologus*, t. XIII, 1858 ; t. XXV, 1867, in-8°.

— *Die Stempel der rœmischen Augenaerzte.* Hanovre, 1867, in-8°.

Henzen. Voy. **Orelli**.

Jahrbücher der Litteratur. Voy. **Büsching**.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Voy. **Klein**.

Kenner (Dr Ed.-Freih. **von**). Voy. **Sacken**.

Klein (J.). *Stempel rœmischer Augenaerzte,* dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Bonn, 1875, in-4°.

Kühn (D. Karolus-Gottlob). *Index medicorum ocularioruminter Graecos Romanosque.* Leipzig, 1829-1830, in-4°.

Liénard (Félix). *Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtiques et gallo-romaines.* Verdun, 1881-1885, in-fol.

Maxe-Werly (Léon). *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* 2e série, t. II. Paris, 1883, in-8°.

Mémoires de l'Académie celtique. Voy. **Dulaure**.

Mémoires de l'Académie royale de Metz. Voy. **Bégin**.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Voy. **Castan**.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Voy. **Maxe-Werly**.

Monin (H.). *Monuments des anciens idiomes gaulois*. Paris-Besançon, 1861, in-8°.

Moniteur universel (*le*). Voy. **Chazot.**

Narrateur (*le*). Voy. **Denis, Dulaure**.

Orelli-Henzen. *Inscriptiones latinae selectae*. Turin, 1828-1856, in-8°.

Philologus. Voy. **Grotefend**.

Renier (Léon). *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, nouv. série, t. VI, 1870, in-8°.

Sacken et Friedrich **Kenner** (Dr Ed.-Freih. **von**). *Die Sammlungen des k. k. Münz- und antiken Cabinetes*. Vienne, 1866, in-8°.

Tôchon d'Annecy. *Dissertation sur l'inscription grecque* Ιασονος λυκιον *et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*. Paris, 1816, in-4°.

Visconti. *Opere varie*, publiées par Labus, t. III. Milan, 1830, in-8°.

Conclusions de ce mémoire.

Des dix cachets d'oculistes publiés dans ce mémoire, huit seulement (n^{os} I-VIII), provenant tous de la découverte du 19 septembre 1807, ont été certainement trouvés à Nasium.

Le n° I (cachet de *G. Er... Valerianus?*) a été publié pour la première fois, d'après une mauvaise copie, par Denis, qui ne l'avait certainement pas vu. Il a disparu aussitôt découvert.

Les n°s II et III (cachets de *L. Iunius Taurus* et de *Iunius Taurus*), acquis par le ch^{er} de Barthélemy, de Celles, près Langres, sont ensuite entrés dans la collection Parent et de là au Musée Britannique.

Denis, le premier éditeur de ces deux cachets, a établi son texte d'après des empreintes qu'il tenait du ch^{er} de Barthélemy; les auteurs qui l'ont suivi ou ont emprunté son texte ou se sont servis, comme lui, d'empreintes. Il ne semble pas qu'aucun d'eux ait eu les monuments eux-mêmes entre les mains.

Le n° IV (cachet de *L. Iunius Philinus*) a été acheté, peu de temps après la découverte, par Denis, qui le donna, en 1814, à M. V..., conseiller de régence en Autriche. Il entra ensuite au Cabinet de Vienne, où il est encore aujourd'hui.

Il a été publié, d'après l'original, par Denis dans le *Narrateur* et par MM. Fr. von Sacken et Fr. Ken-

ner dans leur catalogue du Cabinet de Vienne. C'est d'après Denis ou d'après eux que les autres auteurs en ont donné le texte.

Les n^os V, VI, VII et VIII (cachets de *Iunius Taurus*, de *Q. Iunius Taurus*, de *L. Claudius Martinus* et *Q. Iunius Taurus* et de *Q. Iunius Taurus*) échurent au baron Marchand, maire de Metz. Celui-ci céda les trois premiers à Grivaud de la Vincelle; du cabinet de cet érudit ils passèrent dans la collection Durand et de là au Musée du Louvre.

Le quatrième des cachets du baron Marchand fut acquis par Tôchon d'Annecy; il suivit ensuite la fortune des autres cachets possédés par Tôchon : il fut acheté par Sichel et, après la mort du savant oculiste, par notre confrère, M. Robert Mowat.

Grivaud édita lui-même, d'après les originaux, les trois cachets dont il était possesseur. Tous les textes qui en furent donnés après lui procèdent du sien, soit directement soit par l'intermédiaire de Tôchon[1].

Tôchon édita lui-même, d'après l'original, le cachet que lui avait cédé le baron Marchand. Les auteurs suivants ont emprunté son texte.

Quant aux n°s IX et X (cachets de *Glyptus* et d'*Albucius*), je ne crois pas que le premier ait été

1. Tôchon avait publié le premier les cachets de Grivaud, mais d'après des copies fournies par celui-ci. Quant à Denis, il ne donne que des fragments des textes et des commentaires envoyés par le baron Marchand.

trouvé à Naix, et la provenance du second me paraît très douteuse.

Le n° IX est de provenance inconnue ; il était, dès avant 1820, au Cabinet de Vienne. Denis l'a publié le premier, d'après un fac-similé ; MM. Fr. Sacken et Kenner, d'après l'original, dans leur *catalogue*.

Le n° X a été acheté avec la collection de M. J.-J. Bruand par le Musée de Besançon. Les papiers de son premier possesseur éclairciraient peut-être le mystère de son origine, encore douteuse à mon avis.

Il a été édité, d'après l'original, par M. Castan.

Les cachets de Naix ont été réunis par trois auteurs : par M. Liénard, dans son *Archéologie de la Meuse*, qui ne dit pas où il a pris ses copies, souvent mauvaises, et ses renseignements inexacts en général ; par M. Maxe-Werly, dans son excellente monographie des *Monuments épigraphiques du Barrois*[1], d'après des copies transmises par MM. Héron de Villefosse et Thédenat ; par M. Espérandieu dans son *Recueil des cachets d'oculistes romains;* le plus souvent on ignore comment cet auteur a établi son texte.

Découverte des cachets.

Passons maintenant au récit de la trouvaille du 19 septembre 1807.

1. Cf. Maxe-Werly, p. 60.

L'antique Nasium (aujourd'hui Naix, dans le département de la Meuse) est, sinon la localité qui a fourni le plus de cachets d'oculistes, au moins celle où l'on en a trouvé, ensemble, le nombre le plus considérable. Deux archéologues nous ont laissé le récit de cette découverte : Denis, dans le *Narrateur* et dans ses manuscrits, et Grivaud de la Vincelle, dans son *Recueil d'antiquités*.

Voici ce qu'en dit Grivaud de la Vincelle :

« La découverte la plus curieuse en ce genre fut « faite en 1807, à Nais en Barrois, département « de la Meuse. Des chevaux, en labourant la terre, « enfoncèrent la voûte d'un souterrain dans lequel « on ne trouva rien autre que treize des tablettes « dont nous parlons, placées les unes sur les autres. « Le rédacteur du journal de la Meuse en fit men- « tion dans ses feuilles des 4 février, 23 mars et « 8 mai 1808. Il donne aussi, dans celles des 5 et « 18 juin suivant, l'explication de quelques-unes « des inscriptions gravées sur ces tablettes. On en « fit à l'Académie Celtique un rapport inséré dans « le tome IV de ses *Mémoires*[1]. Nous avons fait « graver ici trois de ces monuments, qui portent « neuf inscriptions. Nous les tenons de M. le « baron Marchant, de Metz[2]. »

1. (Dulaure, *Explication de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium,* dans les *Mémoires de l'Académie celtique,* t. IV, 1809, p. 104.)

2. *Recueil de monuments antiques,* t. II, p. 280.

Grivaud de la Vincelle, qui cite le journal de la Meuse, ne lui a pas emprunté les renseignements contenus dans le passage que je viens de reproduire, car ils ne se trouvent pas dans ce recueil; ce n'est pas non plus le mémoire publié par Dulaure dans le tome IV de l'Académie celtique qui les lui a fournis; Dulaure ne parle que de deux des cachets de Nasium communiqués à notre Société par M. Denis, en 1808, et semble ignorer que la découverte avait été plus considérable; en outre, il se trompe d'une année sur la date de cette découverte, qu'il recule de 1807 à 1808[1].

Le témoignage de Grivaud n'est cependant pas direct; il tenait ses renseignements d'un correspondant, probablement du baron Marchand, maire de Metz, de qui il avait reçu les trois cachets publiés dans son *Recueil d'antiquités;* le baron Marchand lui-même, qui habitait Metz, n'était pas un témoin oculaire. Il en résulte que nous ne devons attacher qu'une importance relative aux renseignements fournis par Grivaud de la Vincelle,

1. « Le 19 septembre 1808, M. Barthélemy, propriétaire, y recueillit, dans une fouille, deux petites pierres chargées d'inscriptions. Ce sont celles dont le rédacteur du journal de la Meuse vous a, Messieurs, adressé la figure et la description » (Dulaure, *loc. cit.*). — Dans une note additionnelle, il complète le renseignement : « De nouvelles tablettes, semblables à celles dont je viens de parler, ainsi que plusieurs antiquités précieuses, des bijoux, des colliers d'or, des médailles nombreuses, ont été découvertes dans le même lieu » (*Ibid.*, p. 112).

tant sur le nombre des cachets découverts que sur les circonstances de la découverte.

Plusieurs des détails donnés par Grivaud de la Vincelle sont d'ailleurs d'une inexactitude manifeste. La voûte qu'enfoncèrent « des chevaux en labourant la terre » appartenait à un aqueduc; cet accident n'a aucun rapport avec la découverte des cachets et n'eut pas lieu au même endroit; sous la voûte effondrée, on ne trouva pas autre chose que les traces du dépôt laissé par l'eau au fond de l'aqueduc[1]. Enfin, fait ignoré par Grivaud de la Vincelle, qui dit qu'on ne trouva rien autre que les tablettes placées les unes sur les autres, les cachets furent mis au jour au milieu de débris de poterie très nombreux. Le témoignage de Denis ne laisse subsister aucun doute sur ce point[2].

Denis, journaliste et imprimeur à Commercy, qui, pendant la première partie de ce siècle, s'occupa avec tant de zèle des antiquités de sa région, était en mesure d'être mieux informé. On relève dans ses écrits imprimés ou inédits des détails plus précis.

C'est le 19 septembre 1807 que les cachets

1. Je tiens ces renseignements de M. Maxe-Werly qui se souvient de les avoir lus sur une note de Denis, aujourd'hui égarée, et qui les a d'ailleurs recueillis lui-même de témoins oculaires.

2. Cf. plus loin, n° IV, p. 349 et note 2, les textes de Denis (*Narrateur,* t. VII, 1808, p. 194; *Nasium* A, fol. 20 v°; *Nasium* B, ch. III, 2).

furent mis au jour ; voici ce qu'en écrit Denis à la date du 7 octobre suivant :

« On a trouvé, depuis quelque temps, dans les « ruines de Nasium, ancienne ville et l'une des « principales du pays des Leucois, à peu de dis- « tance de Ligny, plusieurs pierres dures, polies et « luisantes, d'un gris cendré, de deux centimètres « et demi (neuf à dix lignes) d'épaisseur sur autant « de largeur, ayant quatorze centimètres (près de « cinq pouces) de longueur, dont les angles sont « coupés, ce qui forme un octogone oblong. Sur « chacune de ces pierres se trouvent des inscrip- « tions allant de droite à gauche en lettres retour- « nées et très bien conservées[1]. »

Il est évident, d'après ce texte, que Denis, lorsqu'il l'écrivit, n'avait pas vu les cachets. Nous verrons en effet plus loin que, aussitôt informé, il était allé à Naix, mais que d'autres amateurs l'avaient devancé. Il ne put tout d'abord recueillir autre chose que des informations souvent inexactes. On lui dit que les cachets avaient quatorze centimètres de long ; or, ni à Naix ni ailleurs on n'a trouvé de cachets de si grandes dimensions ; le plus long, celui de Reginus, provenant d'Allériot (Saône-et-Loire), n'a que 84 millimètres. Denis crut aussi que les cachets de Naix formaient des

1. *Le Narrateur, journal du département de la Meuse,* du 7 octobre 1807, t. VI, p. 208. Cf. *Narrateur,* du 4 février 1808, t. VII, p. 83.

octogones oblongs, leurs angles ayant été coupés ; on s'explique facilement l'erreur de Denis quand on sait que les arêtes d'un bon nombre de cachets, de plusieurs cachets de Naix, entre autres, ont été rabattues de façon à tailler les bords en biseau. C'est ce renseignement, donné à Denis dans des termes sans doute impropres, qui lui fit croire à cette forme octogonale, grâce à la confusion des mots arêtes et angles[1].

Déçu dans son espoir de devenir acquéreur des monuments récemment mis au jour, Denis chercha à se procurer des copies de leurs inscriptions, et voici ce qu'il écrivait quelques mois après dans le numéro de son journal du 4 février 1808 :

« En attendant les inscriptions de ce genre qu'a « bien voulu nous promettre M. le maire de la ville « de Metz,... nous offrirons l'empreinte de deux « pierres que nous devons à M. Barthélemy, pro- « priétaire à Celles, près Langres. Ces pierres ont « été recueillies à Nasium, dans une fouille, le « 19 septembre dernier[2]. »

Quelques semaines plus tard, Denis avait eu la bonne fortune de devenir possesseur de l'un des cachets et en envoyait la copie à Dulaure :

1. On connaît cependant un cachet, trouvé à Bavay, auquel on a donné, en coupant deux de ses angles, une forme hexagonale. Cf. E. Desjardins, *Monuments épigraphiques de Bavay,* pl. VI, 1.

2. *Le Narrateur,* du 4 février 1808, t. VII, p. 83.

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de quatre « inscriptions du même genre qui, comme elles, « sont gravées en creux et en sens inverse sur les « faces d'une petite pierre carrée et de couleur « vert-gris dont je viens de faire l'acquisition. « L'endroit d'où l'on extrait ces matrices a été « l'emplacement d'une manufacture de poteries, « car on y a trouvé beaucoup de débris de vases, « des urnes même assez bien conservées [1]. »

Il fait aussi part de sa nouvelle acquisition au ch^er de Barthélemy, qui lui répond en ces termes, à la date du 8 avril 1808 :

« J'ai reçu dans le temps le n° 280 (n° du « 4 février 1808) de votre journal, à la suite du « dessein (*sic*) et de la copie des inscriptions que « je vous avais fait passer, le 30 novembre der- « nier, de deux tablettes antiques trouvées à Naix « qui m'appartiennent. Agréez mes félicitations « sur l'emplette d'une autre pierre du même genre « que vous venez de faire à Naix et qui me paraît « susceptible d'une explication semblable à celle « qu'offrent les miennes [2]. »

Pendant ce temps, le maire de Metz avait tenu sa promesse et envoyé à Denis les copies des inscriptions, ou plutôt l'explication des inscriptions

1. Denis, lettre à Dulaure, dans le *Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 194.

2. Lettre inédite du ch^er de Barthélemy à Denis, datée du 8 avril 1808. — Communiquée par M. L. Maxe-Werly.

dont il était possesseur; Denis en avisait ses lecteurs dans le *Narrateur* du 5 juin 1808 :

« Nous remettons à un autre numéro l'expli-
« cation de quelques inscriptions provenant de
« Nasium que nous devons à M. le maire de la ville
« de Metz[1]. »

Et, dans un des numéros suivants :

« Nous avons promis, le 5 de ce mois, de faire
« connaître onze inscriptions[2] antiques que pos-
« sède M. Marchand, docteur en médecine, maire
« de la ville de Metz, membre de la Légion d'hon-
« neur. Ce savant antiquaire a bien voulu nous
« les communiquer avec des notes curieuses. Les
« dites inscriptions ont été trouvées, comme celles
« dont nous avons déjà parlé, dans les ruines de
« Nasium[3]. »

Nous commençons à nous rendre compte de ce que sont devenus, après la trouvaille, les cachets de Nasium. Ils ont été inégalement partagés entre le ch^er de Barthélemy qui en a eu deux; Denis, qui a pu, avec assez de peine et pas immédiatement, en acquérir un ; enfin, le plus riche des trois, le baron Marchand, possesseur de plusieurs cachets donnant en tout onze tranches gravées.

1. *Le Narrateur,* du 5 juin 1808, t. VII, p. 373.

2. Au lieu de compter par cachet, Denis compte par tranche gravée. Nous verrons plus loin que les cachets du baron Marchand sont les n^os V, 4 tranches gravées; VI, 2 tr.; VII, 3 tr.; VIII, 2 tr. — Total, 11 tranches gravées.

3. *Le Narrateur,* du 18 juin 1808, t. VII, p. 400.

Nous avons eu jusqu'à présent les renseignements publiés par Denis, dans son *Narrateur*, à mesure qu'il les recueillait. Un travail inédit de Denis sur les antiquités de Nasium va nous permettre de préciser davantage ; dans ce manuscrit, dont la partie principale a été rédigée en 1818, le zélé archéologue consacre un chapitre aux cachets de Naix et à la trouvaille du 19 septembre 1807. Voici comment il s'exprime au sujet de cette dernière :

« Le propriétaire-rédacteur du *Narrateur de la* « *Meuse*, ayant appris qu'on avait trouvé à Nasium, « le 19 septembre 1807, plusieurs pierres dures, « polies et luisantes, d'un gris verdâtre et, pour « diverses dimensions, toutes cependant de l'épais- « seur de deux centimètres et demi et offrant des « inscriptions, fit des démarches pour se les pro- « curer ; mais, ayant été devancé par d'autres « curieux, il ne put alors obtenir que la descrip- « tion d'une et la possession d'une seconde de ces « tablettes... M. Haüy, minéralogiste, consulté par « M. Tôchon, jugea que [la pierre de ces tablettes] « est une espèce de stéatite. Sur une des tranches, « sur plusieurs ou bien sur toutes, se voient des « inscriptions allant de la droite à la gauche de la « personne qui la tient à la main. Les lettres en « creux sont retournées comme celles des impri- « meries et fort lisibles.

« Nous connaissons à présent huit de ces tablettes

« et vingt-deux inscriptions, toutes à deux « lignes[1]. »

Nous voilà donc complètement fixés sur le nombre des cachets provenant de Naix. En 1818, Denis en connaissait huit, et, quelque soin qu'il mette à recueillir tout ce qui concernait l'antique Nasium, en aucun endroit il ne dit que la trouvaille de 1807 en a fourni un plus grand nombre dont quelques-uns auraient échappé à ses recherches.

Je crois donc que, s'en tenant aux documents contemporains, il faut écarter le nombre 14 indiqué par Grivaud de la Vincelle. Il n'est certainement pas exact non plus que les cachets aient été trouvés seuls, empilés les uns sur les autres, sous une voûte effondrée par accident. On les rencontra dans une fouille[2] avec des vases entiers ou brisés et en assez grand nombre pour que Denis ait cru que c'était sur l'emplacement d'une ancienne poterie, aidé dans cette opinion par l'erreur où il était que ces cachets servaient aux potiers pour estampiller les vases destinés à contenir des collyres[3].

1. *Nasium* A, p. 20 rº; *Nasium* B, ch. III, § 2.

2. « M. Barthélemy, propriétaire, y recueillit, dans une fouille, deux petites pierres chargées d'inscriptions » (Dulaure, *loc. cit.*). Dulaure tenait ses renseignements de Denis, qui, sans doute, ne lui avait parlé que des deux cachets du ch^er^ de Barthélemy, les seuls dont, à ce moment, il possédait les empreintes.

3. Denis, *Le Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 194. — *Voies romaines,* p. 11 rº.

Histoire et description des cachets.

Après avoir fait, dans son manuscrit sur Nasium, le récit de la découverte du 19 septembre 1807, tel que nous l'avons reproduit, Denis passe à la description des cachets. Il indique le propriétaire de chacun d'eux, sauf pour celui qu'il décrit le premier.

I.

« L'inscription qu'on remarque sur celle de ces pierres qu'un curieux a observée offre sur une ligne : GER. VAL. AVG et, sur une seconde ligne : QVIR OPPP. Il y a beaucoup de points entre chaque abréviation, et, ce qui a étonné, une croix se trouve à la fin de la dernière ligne » (Denis, *Le Narrateur*, après la description de la trouvaille de 1807[1]).

« Nous connaissons à présent huit de ces tablettes et vingt-deux inscriptions, toutes à deux lignes. ..... La première tablette que je vais présenter est la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine. Il y a beaucoup de points là où j'en ai placés (*sic*).

GER··· VAL · AVG
QVIR·OPPP···· ✝ »

1. T. VI, 1807, p. 208.

(Denis, *Nasium* A, après le récit de la trouvaille de 1807[1].)

Comme on peut le voir par la bibliographie, Denis revient souvent sur cette inscription. Quoiqu'elle soit, comme les autres, gravée au rebours et sur une pierre semblable, trompé par la lecture certainement mauvaise qu'il avait à sa disposition, il ne pouvait se décider à y voir un cachet d'oculiste ; c'est « la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine. » — « Quand, » écrit-il ailleurs, dans l'histoire de Nasium, « j'arriverai aux tablettes-matrices dont se servaient les potiers pour imprimer des étiquettes sur des vases ou figurines de terre, l'argile étant molle encore (tablettes dont je connais vingt-quatre[2]), j'aurai à citer et à expliquer celle votive d'un quartumvir en faveur d'Auguste, ainsi terminée : QVIR... OPP..., »[3] etc. Chaque fois qu'il en fait mention, c'est pour proposer ou discuter une interprétation nouvelle.

1. P. 20 r°.

2. Denis se trompe certainement en disant qu'il connaît 24 tablettes. Ailleurs, et à plusieurs reprises, il dit connaître 8 tablettes, donnant 22 inscriptions; nous verrons plus loin que c'est ce nombre qui est exact. Denis a écrit, par distraction, tablettes au lieu d'inscriptions; désignant les cachets tantôt par leur nombre, tantôt par le nombre de leurs inscriptions, on s'explique qu'il ait, par distraction, employé un terme pour l'autre. Quant au nombre 24, qui remplace ici le nombre 22 indiqué et reconnu exact plus haut, nous l'expliquerons plus loin (voy. plus loin, p. 55).

3. *Voies romaines*, p. 11 r°

Il est assez naturel que Denis n'ait pas donné une copie exacte du texte de ce cachet. Nous avons vu plus haut que, lorsqu'il se rendit à Nasium, à la nouvelle de la découverte, « il ne put obtenir que la description d'une et la possession d'une seconde de ces tablettes[1]. » Cette tablette, la seule indiquée par Denis sans nom de propriétaire, est celle dont il obtint la description, et cela est d'autant plus probable que, dans un passage que nous avons déjà cité, il la désigne ainsi : *Celle de ces pierres qu'un curieux a observée*[2]. Ce curieux lui en donna une copie plus ou moins exacte, où les prétendus points sont, sans aucun doute, des traces de lettres effacées. Dans l'impossibilité de se procurer une empreinte de cette pierre, dont la trace est perdue, on peut, tout au moins, conjecturer un texte plus conforme à la rédaction habituelle de ce genre d'inscriptions :

Texte de Denis[3].

GER··· VAL· AVG
QVIR· OPP··· †

1. *Nasium* A, p. 20 r°; *Nasium* B, ch. III, 2. Voy. plus haut, p. 21.
2. *Le Narrateur* du 8 octobre 1807, t. VI, p. 208. Voy. plus haut, p. 23.
3. Sur une feuille volante recueillie par M. Maxe-Werly, et collée par lui au fol. 20 de *Nasium* A, Denis donne cette lecture de la 1re ligne : G·E·R···VAL·AVG. La lecture que

Texte proposé.

G· ER··· VAL*eri*AN C

OLVIR· OPOB *ad lipp*$\overset{\mathrm{I}}{\mathrm{T}}$

G(aii) Er... Valerian(i) col(lyrium) vir(ide) opob(alsamatum) ad lippit(udinem).

On voit que, en corrigeant quelques erreurs de lecture, erreurs dans lesquelles devait facilement tomber un lecteur peu familiarisé avec les monuments antiques, il est possible de présenter une conjecture acceptable. La prétendue croix qui termine le texte n'est autre chose qu'un I et un T liés. En parlant d'une autre inscription également gravée sur un cachet de Naix et se terminant ainsi :

···· AD OMN· LIPP$\overset{\mathrm{I}}{\mathrm{T}}$ [1]

Denis sépare le monogramme T du reste de l'inscription et y voit encore une croix qui fait beaucoup travailler son imagination [2].

nous donnons est celle que Denis a définitivement adoptée dans ses trois manuscrits et dans le dernier travail où il a publié le texte de ce cachet : *Dissertation sur un monument antique* (1841).

1. Voy. *Le Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 193, et notre nº II.

2. Cf. *Le Narrateur,* ibid., p. 194.

Les gentilices commençant par *Er* ne sont pas très nombreux; on connaît cependant plusieurs familles ainsi dénommées : *Erbonia*, *Eria*, *Ermia*, *Erucia*, etc.[1], sans compter un certain nombre de noms commençant par *Her* ou *Aer* et qui s'orthographiaient aussi *Er*.

Peut-être y avait-il un I lié avec le N de VALERIAN.

Quoique le mot *collyrium* ne soit pas ordinairement exprimé sur les cachets, on l'y trouve cependant assez souvent pour que la restitution n'ait rien d'anormal[2].

Le *collyrium viride* s'est déjà rencontré, mais aussi à l'état de conjecture, sur le cachet d'Alise-Sainte-Reine[3]. D'ailleurs, le mot *viride* n'est que la traduction latine du mot χλορὸν, qui apparaît si souvent comme nom de collyre sur les cachets; et, dans les auteurs latins, on voit les collyres mentionnés tantôt sous leur nom grec, tantôt sous la forme latine[4].

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 7 et du 30 octobre 1807, t. VI, p. 208, 255. — Cha-

1. Cf. Vincent de Vit, *Onomasticum,* sub his verbis.
2. Cf. Espérandieu, *Recueil,* nos 39, 85, 87, 103, 122, 126, 156, 170, 171, etc.
3. Villefosse-Thédenat, *Cachets d'oculistes romains,* n° XXI, t. II, p. 64; Espérandieu, *Recueil,* n° 1.
4. Sur les collyres χλορὰ et *viridia,* cf. Villefosse-Thédenat, *op. cit.,* t. II, p. 73-76. Sur le collyre *opobalsamum,* cf. *ibid.,* t. I, p. 141 et suiv.

zot, *Moniteur* du 27 octobre 1807, p. 1162. — Denis, *Le Narrateur* du 4 novembre 1807, t. VI, p. 269. — Id., *Nasium* A, p. 20 r°. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° I. — Id., *Dissertation sur un monument antique*, p. 24. — Id., *Voies romaines*, p. 11 r°. — L. Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 73, n° X. — Espérandieu, *Recueil*, n° 107.

Denis a publié ce cachet d'après la description du *curieux qui l'avait observé;* tous les autres auteurs, d'après Denis.

Denis apprit sans doute à Naix les noms des « autres curieux qui l'avaient devancé, » et se mit en rapport avec eux. C'est ainsi qu'il obtint du cher de Barthélemy les copies des inscriptions de ses deux cachets.

II.

Musée Britannique.

« Nous offrirons l'empreinte de deux pierres que nous devons à M. Barthélemy, propriétaire à Celles, près de Langres. Ces pierres ont été recueillies à Nasium, dans une fouille, le 19 septembre dernier » (Denis, *Le Narrateur*, 4 février 1808).

« Empreintes de deux pierres que nous devons à M. Barthélemy, propriétaire à Celles, près Langres » (Denis, *Nasium*).

« Je les ai confiées à un connaisseur éloigné qui ne me les renverra qu'à son loisir » (Lettre inédite de M. de Barthélemy à Denis, du 8 avril 1808).

« J'ai reçu dans le temps le n° 280 (n° du 4 février 1808, t. VII) de votre journal, à la suite du dessein (*sic*) et de la copie des inscriptions que je vous avais fait passer le 30 novembre dernier, de deux tablettes antiques trouvées à Naix, qui m'appartiennent » (Barthélemy, ibid.).

« Pierres de M. Barthélemy » (Denis, *Nasium*).

Entré au Musée Britannique en 1879 (*Archaeologische Zeitung*), après être passé par la collection Parent. (Renseignement fourni par M. Feuardent.)

Stéatite verte; longueur $0^{m}049$, largeur $0^{m}027$, épaisseur $0^{m}013$. Beaux caractères soigneusement gravés. Les lignes sont réglées.

1° Q·IVNITAVRIDIALIBAN
ADSVPPVRAT·EXOVO

2° Q·IVN·TAVRIANODY
NVMADOMN·LIPP$\overset{\text{T}}{\text{T}}$

Ma copie, d'après des empreintes données par M. Damascène Morgand.

1° *Q(uinti) Iuni(i) Tauri dialiban(um) ad suppurat(iones), ex ovo.*

2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri anodynum ad omn(em) lippit(udinem).*

Au milieu d'un des plats, la lettre G.

Ce cachet, par les noms, la forme, les dimensions, le nombre des tranches gravées, est tout à fait semblable à notre n° VI. Mêmes ressemblances entre les n°s III et V.

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 4 février et du 8 mai 1808, t. VII, p. 83-84 (dessin), et p. 309, d'après des empreintes envoyées par M. de Barthélemy. — Dulaure, *Le Narrateur*, du 23 mars 1808, t. VII, p. 192, la tranche 2 seulement, et *Mém. de l'Académie celtique*, t. IV, 1809, p. 107, d'après des copies envoyées par Denis. — Tôchon, p. 43 et p. 69, n° 24, d'après Dulaure. — Denis, *Nasium* A, p. 22 r°, n° III. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° III, fig. d'après les empreintes de M. de Barthélemy. — E. Bégin, *Lettres*, p. 113, d'après Dulaure et Tôchon[1]. — Carron du Villards, t. I, p. 102, la tr. 1, d'après Tôchon. — Crosnier, *Bulletin de la Soc. nivernaise*, 1854, p. 357, d'après Dulaure. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, 1858, p. 148, n° 37, et *Stempel*, n° 56, d'après Tôchon. — *Archaeologische Zeitung*, t. XXXVIII (1880), 1881, p. 103, sans le texte. — Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. I,

1. « Ces matrices d'étiquettes publiées imparfaitement par MM. Denis, Dulaure et Tôchon d'Annecy, » dit Bégin, tout en reproduisant la copie imparfaite de Dulaure et de Tôchon.

p. 12. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 66, n° IV. — Espérandieu, *Recueil*, n° 112.

III.

Musée Britannique[1].

« L'une des inscriptions est gravée en sens inverse des autres » (Denis, *Nasium*)[2].

Voy. aussi, p. 28, les observations communes à ce numéro et au n° II.

Serpentine verte; longueur et largeur 0m052, épaisseur 0m008. Lignes réglées.

1° IVNI·TAVRI·CROCOD·SÆR
COFAGVMADASPRITꞵ[3]

2° IVNITAVRICRODIALEP
ÆDCICATRICETSCABRIT

3° IVNITAVRICROCODDIA[4]
MISVSÆDDIATHESISETRE

1. Collection de M. de Barthélemy; collection Parent; aujourd'hui au Musée Britannique.
2. Les empreintes du Musée Britannique ne me révèlent rien de semblable.
3. Ce signe n'a pas exactement la forme d'une *hedera*.
4. Le I de DIA est inscrit dans le D.

4° IVNITAVRICROCODPAC
CIANADCICATREVM (*palme*)

Ma copie, d'après des empreintes données par M. Damascène Morgand.

1° *Iuni(i) Tauri crocod(es) sarcofagum ad asprit(udines).*
2° *Iuni(i) Tauri cro(codes) dialep(idos) ad cicatric(es) et scabrit(ies).*
3° *Iuni(i) Tauri crocod(es) diamisus ad diathes[e]s et re(uma).*
4° *Iuni(i) Tauri crocod(es) paccian(um) ad cicat(rices) et reum(a).*

Sur le plat, au-dessus de la tranche 1, graffite : IV(*nius*). — Cachet semblable au n° V : même nom, mêmes dimensions, même nombre de tranches gravées.

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 4 février et du 8 mai 1808, t. VII, p. 83-84 (dessin), p. 309, d'après des empreintes envoyées par M. de Barthélemy. — Dulaure, *Mém. de l'Académie celtique*, t. IV, p. 109-110, les tranches 1-2 seulement, d'après des copies envoyées par Denis. — Tôchon, p. 47-55 et p. 70, n° 25, et dessin sur le titre, d'après Denis et Dulaure. — Denis, *Nasium* A, p. 21-22 r°, n° II. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° 2 (fig.). — Visconti, *Opere varie*, t. III, p. 326, les tranches 3-4 seulement, d'après Tôchon. — Bégin, *Lettres*, p. 112-113, d'après De-

nis et Tôchon. — Carron du Villards, t. I, p. 102, la tr. 1, d'après Tôchon. — Crosnier, *Bull. de la Soc. nivern.*, 1854, p. 358, les tranches 1-2 seulement, d'après Dulaure. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 38, et *Stempel*, n° 57, d'après Tôchon. — *Archaeologische Zeitung*, t. XXXVIII (1880), 1881, p. 103, sans le texte. — Liénard, *Arch. de la Meuse*, t. I, p. 12 et pl. IX, n° 5. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 67, n° 5. — Espérandieu, *Recueil*, n° 110.

IV.

Musée de Vienne (Autriche)[1].

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de quatre inscriptions du même genre, qui, comme elles, sont gravées en creux et en sens inverse, sur les faces d'une petite pierre carrée et de couleur vert-gris, dont je viens de faire l'acquisition. L'endroit d'où l'on extrait ces matrices a été l'emplacement d'une manufacture de poteries, car on y a trouvé beaucoup de débris de vases, des urnes même assez bien conservées[2] » (Denis,

1. Ce cachet a été donné par M. Denis, son premier propriétaire, à M. V..., conseiller de régence en Autriche; il est entré ensuite au Cabinet de Vienne.

2. « Une fabrique ollaire d'urnes et de vases élégants existait à Nasium, là où on a découvert les pièces matrices, là où, à travers des tessons de superbe poterie, on a sorti de

lettre à Dulaure, du 23 mars 1808, dans le *Narrateur*)[1].

« Agréez mes félicitations sur l'emplette d'une autre pierre du même genre que vous venez de faire à Naix » (Lettre inédite de M. de Barthélemy à Denis, du 8 avril 1808).

« Pierre de M. Denis » (Denis, *Nasium*).

« Une tablette, du même genre et venant de la même source, nous est encore parvenue depuis. M. V..., conseiller de régence en Autriche, savant archéologue à qui nous devons le dessin de plus de 300 médailles remarquables, qu'il a bien voulu copier lui-même pour nous dans les cabinets de l'Allemagne, a désiré cette pierre. Nous la lui avons donnée en 1814, flatté de voir notre *Nasium* honoré chez l'étranger et de reconnaître les services d'un parent, d'un ami » (Denis, *Narrateur*)[2].

« Au Cabinet royal-impérial des monnaies et

terre, en 1805, deux vases, très grands et très délicats, qui ont péri l'hiver dans un jardin où, remplis d'eau, ils étaient abandonnés à la gelée » (Denis, *Nasium* A, fol. 20 v°; *Nasium* B, ch. III, 2).

1. T. VII, 1808, p. 194.

2. T. XXXII, 1820, p. 231. — Ce n'est pas à ce cachet que se rapporte cette citation de Denis, mais au n° IX. Je crois que, par suite de circonstances qui seront expliquées plus loin, il y a eu confusion dans l'esprit de Denis; le cachet donné à M. V... est bien celui qui est publié ici, à mon avis du moins, et j'espère le démontrer (voy. plus bas, p. 51 et s.).

antiques de Vienne » (Fr. von Sacken et Fr. Kenner).

Stéatite verte, longueur 0m049, largeur 0m044, épaisseur 0m011. Les lignes sont réglées.

1° LIVNIPHILINIDIAPSO
RICVMADGENSCISETCL

2° LIVNIPHILINIDIAM
ISVSADDIADIATHETOL[1]

3° LIVNIPHILINIDIALE
PIDOSADASPRETCICAT

4° LIVNIPHILINISTAC
TVMOPOBADCLARIT

Ma copie, d'après un moulage que je dois à l'obligeance de M. Robert von Schneider, de Vienne, par l'intermédiaire de M. Héron de Villefosse.

1° *L(ucii) Iuni(i) Philini diapsoricum ad gen(as) scis(sas) et cl(aritatem).*
2° *L(ucii) Iuni(i) Philini diamisus ad diath(eses) et ol(cera).*

1. Les lettres THE forment un monogramme.

3° *L(ucii) Iuni(i) Philini dialepidos ad aspr(itudines) et cicat(rices).*

4° *L(ucii) Iuni(i) Philini stactum opob(alsamatum) ad clarit(atem).*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 23 mars et du 8 mai 1808, t. VII, p. 194, 309. — Id., *Nasium* A, p. 23 r°, n° IV. — *Nasium* B, ch. III, 2, n° 4, d'après l'original. — Tôchon, p. 55-57, et p. 71, n° 29, d'après Denis. — Kühn, *Index med. ocul.*, IX (1830), p. 6, d'après Tôchon. — Bégin, *Lettres*, p. 123, d'après Denis. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, 1858, p. 147, n° 35, d'après Tôchon. — Fr. von Sacken et Kenner, *Die Sammlung des k. k. Münz- und antik. Cabinets*, p. 127, n° 10, d'après l'original. — Grotefend, *Stempel*, n° 54, d'après Sacken et Kenner. — — Liénard, t. I, p. 13. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 65, n° III. — Espérandieu, *Recueil*, n° 109.

V.

Musée du Louvre[1].

« En attendant les inscriptions de ce genre

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, maire de Metz, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle. De là il est entré dans la collection E. Durand, puis au Musée du Louvre (ED 4615).

qu'a bien voulu nous promettre M. le maire de la ville de Metz, savant antiquaire dont le cabinet est enrichi de plus de 150 médailles en or sorties de Nasium..., etc. » (Denis, *Narrateur*, 4 février 1808)[1].

« Nous remettons à un autre numéro l'explication de quelques inscriptions provenant de Nasium que nous devons à M. le maire de la ville de Metz » (Denis, *Narrateur*, 5 juin 1808)[2].

« Nous avons promis, le 5 de ce mois, de faire connaître onze inscriptions antiques que possède M. Marchand, docteur en médecine, maire de la ville de Metz, membre de la Légion d'honneur. Ce savant antiquaire a bien voulu nous les communiquer avec des notes curieuses. Lesdites inscriptions ont été trouvées, comme celles dont nous avons déjà parlé, dans les ruines de Nasium » (Denis, *Narrateur*, 18 juin 1808)[3].

[*Les observations qui précèdent sont communes aux nos V, VI, VII et VIII. — Les suivantes ne concernent que les nos V, VI et VII.*]

« La découverte la plus curieuse en ce genre fut faite en 1807 à Naix-en-Barrois, département de la Meuse... Nous avons fait graver ici trois de ces monuments qui portent neuf inscriptions.

1. T. VII, 1808, p. 83.
2. T. VII, p. 373.
3. T. VII, p. 400.

Nous les tenons de M. le baron Marchant, de Metz » (Grivaud de la Vincelle)[1].

« Pierre de M. Grivaud de la Vincelle, provenant de M. le baron Marchand » (Denis, *Nasium*).

Entré au Musée du Louvre en 1824 (Inventaire du Louvre).

Serpentine d'un vert noirâtre; longueur et largeur, $0^{m}052$; épaisseur, $0^{m}008$. Les lignes sont réglées.

1. *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 280.

1° IVNI·TAVRI·ATHEMERVMAD
EPIPHOR·ETOMNEM·LIPPITVD

2° IVNI·TAVRI·PENICILLEM
AD·OMNEM·LIPPITVD

3° IVNI·TAVRI·DIASMYRNES
POST·INPETVMLIPPITV

4° IVNI·TAVRI·THEODOTIVM
AD·OMNEM·LIPPITVDI

Ma copie, d'après l'original.

1° *Iuni(i) Tauri authemerum ad epiphor(as) et omnem lippitud(inem).*

2° *Iuni(i) Tauri penicill[u]m ad omnen lippitud(inem).*

3° *Iuni(i) Tauri diasmyrnes post impetum lippitu(dinis).*

4° *Iuni(i) Tauri theodotium ad omnem lippitudi(nem).*

Un des plats porte un graffite assez compliqué et composé de deux inscriptions distinctes dont

les caractères diffèrent. La première, en caractères



directs, est ainsi conçue :

scripsit[1] *pri*
migenius
tua
rota fidi

La seconde est en caractères rétrogrades ; il en reste les lettres : *int hel*.

Au-dessus de la seconde ligne, un *m* parasite.

Cachet pareil au n° III ; voy. plus haut, p. 32.

1. Il y a *Scripsit* (P et S liés) comme sur le cachet de *L. Varius Heliodorus* (Espérandieu, n° 130). Cf. aussi le graffite *scr(ipsit)*... etc., sur le cachet de *T. Cl. Apollinaris,* déchiffré par Zangemeister (Espérandieu, n° 68).

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401 (cf. p. 83 et 373); commentaires sans texte complet d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 71, n° 28, copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 281, pl. XXXVI, fig. 1, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 24 r°, n° V, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 5, pl. II, fig. 2; copie donnée par M. Marchand, dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher der Litteratur*, t. VI, 1819, p. 193, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Orelli, *Inscr. lat.*, n° 4234, les tranches 1 et 3 seulement, d'après Grivaud de la Vincelle. — Bégin, *Lettres*, p. 117, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 40, et *Stempel*, n° 59, d'après Tôchon ou Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 13. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 70, n° VIII. — Espérandieu, *Recueil*, n° 111.

VI.

Musée du Louvre[1].

Voy. p. 36-37 les observations communes à ce cachet et au n° V.

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, maire de

Serpentine verte; longueur 0m049, largeur 0m027, épaisseur 0m013.

1° Q·IVN·TAVRI·STAC
TVMDELACRIM ❧

2° Q·IVN·TAVRIFLOGIVM
ADGENASET·CLARITAT

Ma copie, d'après l'original.

1° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri stactum delacrim(atorium).*
2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri flogium ad genas et claritat(em).*

Les lettres avaient été à l'avance légèrement esquissées pour diriger la main du graveur. On en voit encore des traces en divers endroits, notamment dans le mot CLARITAT de la tranche 2. L'hédéra qui termine la 2e ligne de la tranche 1 est restée à l'état d'esquisse. Les lignes sont réglées.

Cachet pareil au n° II; voy. plus haut, p. 30.

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin

Metz, à Grivaud de la Vincelle. De là il entra dans la collection E. Durand, puis au Musée du Louvre (E D 4617).

1808, t. VII, p. 402 (cf. p. 83 et 373), commentaires sans texte complet, d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 70, n° 26; copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 284, pl. XXXVI, n° 4, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 25 r°, n° VII, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 7, pl. II, n° 4; copie donnée par le baron Marchand; dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher*, t. VI, 1819, p. 194, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Bégin, *Lettres*, p. 121, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 39, et *Stempel*, n° 58, d'après Tôchon ou Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 14. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 69, n° VII. — Espérandieu, *Recueil*, n° 114.

VII.

Musée du Louvre[1].

Voy. p. 36-37 les observations communes à ce cachet et au n° V.

Serpentine verte; longueur 0m057, largeur

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle. De là il entra dans la collection Durand, puis au Musée du Louvre (E D 4616).

$0^{m}048$, épaisseur $0^{m}012$. Sur les deux plats, les arêtes sont rabattues en biseau.

1° Q·IVN·TAVRISTACT·AD
SCABRITIEM·ECLART

2° LCLMARTINIEVoD
ES·ADASPRITVDIN

3° Tranche effacée.

4° LCLMARTINIDIAP
SORIC·ADCALIGIN

Ma copie, d'après l'original.

1° *Q(uinti) Iuni(i) Tauri stact(um) ad scabritiem et clarit(atem).*
2° *L(ucii) Cl(audii) Martini euodes ad aspritudin(es).*
3° . . . . .
4° *L(ucii) Cl(audii) Martini diapsoric(um) ad caligin(em).*

La troisième tranche portait une inscription que l'on a effacée en usant la pierre, avec l'intention de la remplacer par un nouveau texte qui n'a pas été gravé. Cette usure de la pierre est démontrée par le fait que la première lettre des

inscriptions de la tranche 2 et la dernière des inscriptions de la tranche 4, tranches perpendiculaires à celle qui est effacée, ont disparu à moitié; en outre, les biseaux des plats sont plus étroits au-dessus et au-dessous de cette tranche anépigraphe. Des observations analogues permettent de constater que la tranche 1 a été également effacée, puis gravée de nouveau; de plus, elle porte un autre nom (*Q. Iunius Taurus* au lieu de *L. Claudius Martinus*), et la gravure n'est pas de la même main que celle des deux autres tranches.

Sur un des plats, la lettre M a été réservée en relief dans un creux rectangulaire; probablement *M(artinus)*. — Les lignes sont réglées.

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401; commentaire sans texte complet d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 70, n° 27; copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 282, pl. XXXVI, figure 3, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 24 v°, n° VI, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 6, pl. II, n° 3; copie donnée par le baron Marchand, dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher*, t. VI, 1819, p. 193, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Bégin, *Lettres*, p. 119, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 136, n° 14, et *Stempel*, n° 21,

d'après Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 14. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 63, n° I. — Espérandieu, *Recueil*, n° 106.

VIII.

Collection Mowat[1].

Voy. p. 36-37 les autres observations communes à ce cachet et au n° V.

« Il faisait partie de la découverte faite à Naix, dont nous parlerons plus bas, et il nous a été cédé par M. Marchand, ex-maire de Metz, qui possède dans cette ville un riche cabinet d'antiquités » (Tôchon).

« Pierre de M. Tôchon, provenant de M. le baron Marchand » (Denis, *Nasium*).

Acquis par M. R. Mowat avec la collection du docteur Sichel (renseignement fourni par M. R. Mowat).

Stéatite verte; longueur $0^{m}046$, largeur $0^{m}034$, épaisseur $0^{m}011$. Les lignes sont réglées.

1° IVN·TAVR·ISOCHRYS
ADSCABRIT·E·CLAR·OP

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle; il fut acquis ensuite par Tôchon d'Annecy, puis par Sichel, puis par notre confrère, le commandant Robert Mowat.

2° Q IVN·TAVRI·DIASMYRN
POST · IMPET · LIPPIT

Ma copie, d'après l'original obligeamment communiqué par M. R. Mowat.

1° *Iun(ii) Tauri isochrys(um) ad scabrit(ies) et clar(itatem) op(obalsamatum).*
2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri diasmyrn(es) post impet(um) lippit(udinis).*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401-402; commentaire sans le texte complet, d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 31 et p. 69, n° 23, pl. II, fig. 2, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 25 r°, n° VIII, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 8; d'après une copie donnée par le baron Marchand[1]. — Bégin, *Lettres*, p. 116, d'après une copie de provenance inconnue donnée comme inédite[2]. — Denis, *Dissertation sur un monument antique de Morley*, p. 23, d'après le baron Marchand, sans le texte. — Grotefend, *Philologus*, p. 147, n° 36, et *Stempel*, n° 55, d'après Tôchon. — Liénard, t. I, p. 14.

1. « Elle appartenait à M. le baron Marchand, qui m'a fourni le texte des étiquettes » (Denis, *Monument de Morley*).
2. Cependant Bégin connaissait bien le recueil de Tôchon qu'il cite très souvent dans ses *Lettres*.

— Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 68, n° VI. — Espérandieu, *Recueil*, n° 113.

Voilà les huit cachets de Naix connus par Denis, en 1818, quand il écrivait la première partie de son manuscrit de *Nasium :* « Nous connaissons à présent huit de ces tablettes et vingt-deux inscriptions, toutes à deux lignes[1]. » Or, en faisant l'addition des tranches gravées de ces huit cachets, nous trouvons exactement le nombre des vingt-deux inscriptions annoncées par l'auteur[2].

Il est bien certain que, si Denis, à ce moment-là, avait connu d'autres cachets trouvés à Naix, il n'aurait pas manqué d'en donner le texte ou tout au moins, s'il n'en avait eu ni la copie ni les empreintes, de les signaler dans ce recueil où il a si soigneusement réuni toutes les antiquités trouvées à Naix.

Or, on est à bon droit surpris quand on lit, dans le numéro du *Narrateur* du 5 novembre 1820, une note de Denis, relative à un nouveau cachet de Naix, qui aurait été trouvé antérieurement à cette date, vraisemblablement, dans la pensée de Denis, en même temps que les autres.

1. *Nasium,* p. 20 r°. Cf. Denis, *Monument antique de Morley,* 1841, p. 23 : « M. Bégin, mécontent de mes versions sur les vingt-deux étiquettes que le sol de cette ville antique avait restituées... »

2. N° I, 1 tranche gravée; n° II, 2 tranches; n° III, 4 tranches; n° IV, 4 tranches; n° V, 4 tranches; n° VI, 2 tranches; n° VII, 3 tranches; n° VIII, 2 tranches; total : 22 tranches.

IX.

Musée de Vienne (Autriche)[1].

« Nous avions une de ces pierres antiques [notre n° IV] servant de cachets aux médecins oculistes qui résidaient à Nasium... MM. Barthélemy et Marchand possédaient les six autres[2]. »

« Une tablette du même genre et venant de la même source nous est encore parvenue depuis. M. V..., conseiller de régence en Autriche, savant archéologue à qui nous devons le dessin de plus de 300 médailles remarquables qu'il a bien voulu copier lui-même pour nous dans les cabinets de l'Allemagne, a désiré cette pierre. Nous la lui

1. Provenance et histoire inconnues si, comme je le crois, la provenance de Naix est à rejeter.

2. Ici Denis semble ne parler que de sept pierres, tandis que, précédemment, il donne le nombre huit : « Nous connaissons à présent huit de ces tablettes. » Cette apparente contradiction est facile à expliquer. Dans les textes précédemment cités, Denis parle des petites pierres « polies, dures et luisantes, » avec inscriptions, trouvées à Naix. Or, il s'exprime ainsi au sujet de l'une de ces pierres (notre n° I) : « *la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine.* » Il est naturel qu'il l'omette et ne fasse par conséquent mention que de sept pierres ici, où il ne parle que des « *pierres antiques servant de cachets aux médecins oculistes.* » Le n° I n'en était pas moins un cachet d'oculiste; sa similitude avec les autres et les inscriptions gravées au rebours le prouvent avec certitude.

avons donnée en 1814, flatté de voir notre *Nasium* honoré chez l'étranger, et de reconnaître les services d'un parent, d'un ami.

« L'empreinte que nous avions prise sur cire à graveur a été égarée. Nos recherches ont été vaines. Nous venons d'en recevoir un fac-similé *qui étonne notre mémoire*. On nous annonce en même temps que le directeur d'un riche cabinet d'antiquités et médailles[1] fait grand cas de ce morceau à cause de la tête d'Esculape qui s'y trouve, chose qu'il n'avait pas encore vue *et qui ne nous avait pas frappé* » (Denis, *Narrateur*, 5 novembre 1820[2]).

« Nous ferons connaître les inscriptions inédites encore, bien que nous en ayons déjà parlé une fois, mais imparfaitement, d'une tablette recueillie à Nasium, toujours, que nous possédions et qui orne maintenant un riche cabinet... Nulle pierre-matrice d'étiquette n'a été vue avant celle-ci, avec la tête du Dieu de la médecine. Le directeur d'un Muséum d'antiquités, qui a été à portée de se prononcer sur cette variété, en fait le plus grand cas » (Denis, *Narrateur*, 21 juin 1830[3]).

« La provenance de ce cachet, aujourd'hui conservé au Cabinet de Vienne, est inconnue » (Grotefend).

1. Certainement le Cabinet de Vienne, où ce cachet est encore aujourd'hui.

2. T. XXXII, p. 230-231.

3. P. 5.

Les textes de Denis demandent quelques explications.

Denis avait donné, en 1814, un cachet trouvé à Naix à M. V..., conseiller de régence en Autriche. Six ans après, en 1820, ne pouvant retrouver l'empreinte sur cire qu'il en avait conservée, il écrit à Vienne pour en demander une nouvelle. Il semble bien que le cachet ait déjà passé des mains de M. de V... au Cabinet de Vienne. A la demande d'empreinte faite par Denis, on répond par l'envoi d'un fac-similé (un moulage sans doute) qui *étonne sa mémoire*. Denis cependant connaissait bien les cachets de Naix; il les avait publiés dans son *Narrateur* et transcrits de nouveau dans ses deux manuscrits sur *Nasium*; il en avait envoyé des copies pour solliciter, sur leurs inscriptions, des avis compétents. Et, en 1820, sur le fac-similé reçu, il voit une tête d'Esculape qui ne l'*avait pas frappé!* Or, cette tête n'est pas un de ces graffites d'une lecture difficile qu'on ne reconnaît bien qu'à l'aide de la loupe. C'est une tête soigneusement et profondément gravée, non sur un des plats, mais en pleine tranche, donnant, sur l'empreinte, un fort relief (voir le dessin). Est-il possible que Denis ait pu prendre, comme il nous le dit, et conserver un certain temps l'empreinte de ce cachet sans avoir remarqué la tête? Et comment, possédant le monument avant 1813, ne l'aurait-il ni publié dans le *Narrateur*, ni au moins signalé dans son *Nasium* rédigé en 1818?

Parmi les cachets provenant certainement de Naix, il en est un que Denis a possédé et qui a été certainement transporté en Autriche, car il est aujourd'hui conservé au Musée de Vienne. Le doute n'est pas possible ; Denis, dans le *Narrateur* et dans *Nasium*, en a donné le texte bien exact et bien complet. C'est notre n° IV. Or, à mon avis, c'est ce cachet, et non celui dont nous nous occupons en ce moment, que Denis avait donné au conseiller V... Mais, quand il écrivit pour demander à Vienne l'empreinte destinée à remplacer celle qu'il avait égarée, le conservateur du Cabinet de Vienne, qui possédait déjà plusieurs cachets, deux au moins, dont, comme aujourd'hui, la provenance n'était sans doute pas inscrite sur les registres du Musée, se trompa. Et Denis, quoique surpris et ne reconnaissant pas son cachet, finit cependant par donner une patrie à ce monument de provenance inconnue.

Denis cependant, qui ne pouvait avoir oublié le cachet véritablement donné, puisqu'il l'avait publié, en parle ainsi dans le même passage de son *Narrateur :* « Nous avions une de ces pierres. » Et, puisque l'empreinte qui lui revient de Vienne n'est plus celle de son cachet, lui, d'habitude si précis, se contente de cette phrase vague, indiquant qu'il n'a plus le monument, sans dire ce qu'il est devenu[1].

1. En aucun autre endroit de ses écrits, si je m'en fie à

La pierre donnée par Denis est bien notre nº IV. Il ne me semble pas en outre possible de croire, ce qui concilierait tout, que Denis ait donné deux cachets, car, d'une part, il ne parle que d'un cachet donné; de l'autre, il est évident que le fac-similé venu de Vienne représente pour lui un cachet jusque-là inconnu.

Enfin, dès 1818, puisque le don remontait à 1814, Denis, dans son *Nasium*, aurait déclaré connaître neuf et non pas seulement huit cachets. Denis n'a donc jamais ni possédé ni donné ce neuvième cachet.

Bégin dit, il est vrai, que Denis le lui a communiqué et il en donne un mauvais dessin; mais ce n'est certainement pas le cachet lui-même que Bégin a vu : il le dit, en effet, trouvé en 1830 : « Une tablette oblongue en stéatite opaque, de couleur verdâtre, n'ayant la forme d'aucune des pierres sigillaires trouvées jusqu'alors, fut tirée en 1830 des ruines de Nasium et recueillie par M. Denis, qui a bien voulu me la faire connaître[1]. » Or ce cachet a la forme de tous les autres et, si quelque chose est clair dans son histoire obscure, c'est bien qu'il a été trouvé avant 1830 et que Denis ne pouvait ni le posséder ni le montrer à cette

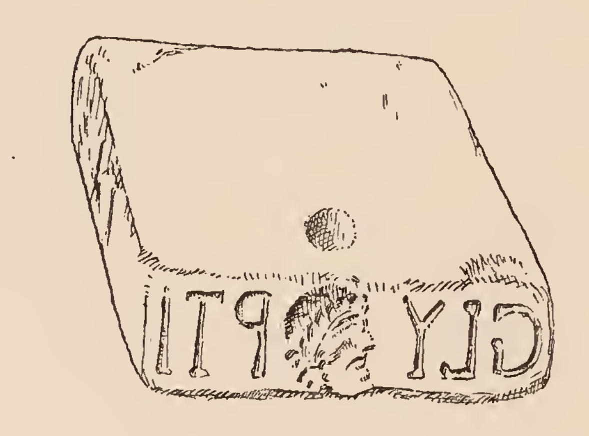
mes recherches et à celles de mon confrère et ami M. Maxe-Werly, Denis ne dit comment ce cachet est sorti de sa collection.

1. Bégin, *Lettres*, p. 124.

époque, puisque, en 1820, il en recevait un fac-similé de Vienne[1].

Bégin cite, sans l'avoir lu[2], l'article que Denis a consacré à ce cachet, en 1830, et prend la date de l'article pour celle de la découverte; les auteurs qui ont suivi ont eu le tort de le croire sur parole et d'adopter la même date.

Les cachets trouvés à Naix, dans la fouille de 1807, étaient dans un milieu bien romain, et on les a rendus au jour à l'endroit même où on en faisait usage et où ils ont été ensevelis au moment de la ruine de Nasium. Celui dont nous nous occupons ici a eu une existence moins simple, car un trou, dont il est percé de part en part,



indique clairement qu'il a été porté comme amu-

1. C'est sans doute ce fac-similé ou une empreinte que Denis a communiqué à Bégin.

2. L'article de Denis (*Narrateur* du 21 juin 1830) commence en effet ainsi : « Nous ferons connaître les inscriptions inédites encore, *bien que nous en ayons déjà parlé une fois,* mais imparfaitement, d'une tablette..., » etc. Si Bégin s'était donné

lette. C'est une raison de plus pour lui refuser la même origine qu'aux cachets de Naix.

En outre, le Musée de Vienne possède un autre cachet, également de provenance inconnue, et percé aussi d'un trou disposé d'une façon semblable (le n° 185 d'Espérandieu). Les deux cachets n'auraient-ils pas été trouvés ensemble?

Nous avons dit à plusieurs reprises que Denis, dans son manuscrit de *Nasium*, écrit en 1818, fixait le nombre des cachets à huit, et à vingt-deux le nombre de leurs tranches gravées[1]. Mais, après 1820, ayant adopté le cachet de *Glyptus*, Denis, dans son manuscrit sur *Les voies romaines*, rédigé beaucoup plus tard, parle de vingt-quatre inscriptions[2]. Il a en effet ajouté aux premières les deux inscriptions du cachet de *Glyptus*, la tranche trois portant, non plus une véritable inscription, mais des restes de lettres déjà à moitié effacées pour faire place à une nouvelle inscription ; en outre, de Vienne, on lui avait écrit que cette tranche devait avoir été gravée après coup, à une époque récente[3].

la peine de lire le passage auquel il renvoie, il aurait eu la pensée de rechercher où Denis avait déjà parlé une fois de ce cachet, et il aurait trouvé l'article du 5 novembre 1820.

1. Voy. plus haut, p. 24 et note 2.

2. Voy. plus haut, ibid. et *Voies romaines,* p. 11 r°.

3. Voy. *Narrateur* du 21 juin 1830, p. 5 : « Il nous a fait dire par un ami commun qu'il croit la ligne PSORI ajoutée par une main étrangère. »

Stéatite verte; longueur 0m035, largeur 0m032, épaisseur variant de 0m009 à 0m011.



1°	PSORI
2°	GLY *tête barbue de profil à gauche* PTI
3°	STACTV

Ma copie, d'après un moulage envoyé par M. R. von Schneider, de Vienne, et des empreintes communiquées par M. de Villenoisy.

1° *Psori(cum)*.
2° *Glypti*.
3° *Stactu(m)*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 5 novembre 1820, t. XXXII, p. 230-231, et XXVIe année, n° du 21 juin 1830, p. 5, d'après un facsimilé envoyé de Vienne. — Bégin, *Lettres*, p. 124, et pl. VII, n° III, d'après une communication de Denis. — Denis, *Monuments de Morley*, p. 23,

sans le texte. — Fr. von Sacken et Kenner, *Die Sammlung*, p. 128, n° 13, d'après l'original. — Grotefend, *Philolog.*, t. XXV, p. 155, n° 82, et *Stempel*, n° 36, d'après Sacken et Kenner. — L. Renier, *Acad. des inscr. et belles-lettres, Comptes-rendus*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 79, sans le texte. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, 6018, 2; copie de Hubner d'après l'original. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 64, n° II. — Espérandieu, *Recueil*, n° 108.

X.

Musée de Besançon[1].

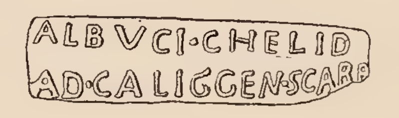
« Le cachet inédit que je viens signaler, bien que possédé par la ville de Besançon, ne provient cependant pas du sol de cette antique cité. Il y est arrivé avec la collection d'un antiquaire qui avait la manie des échanges, et quelques indices tirés de la correspondance de cet amateur me donnent la certitude que nous avons affaire à l'une des treize tablettes qui furent trouvées à Naix-en-Barrois, en 1808, et dont sept seulement ont pris rang jusqu'ici dans les monographies spéciales » (Castan, 1868).

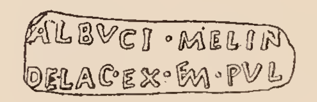
« L'antiquaire de qui nous tenons cet objet se nommait Jean-Jacques Bruand... Ce que j'ai dit

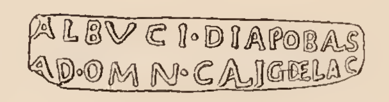
1. Acquis pour le Musée de Besançon avec la collection et les papiers de M. Bruand.

de sa provenance, je le tenais de mon prédécesseur Charles Weiss, qui avait beaucoup connu Bruand et avait passé en revue ses notes et sa correspondance. Moi-même j'avais aperçu, dans ses écrits quasi indéchiffrables, la mention d'échanges opérés par lui au sujet d'objets antiques venant de Naix-en-Barrois. Cette indication me parut concorder avec le souvenir de mon prédécesseur concernant le cachet d'Albucius : de là mon affirmation » (Castan, lettre à M. Ant. Héron de Villefosse, du 9 juin 1882).

L'attribution à Naix de ce cachet n'est guère qu'une supposition. M. Bruand a pu acquérir par échange des objets provenant de Naix, sans que le cachet ait été l'un de ces objets. Une recherche attentive dans les papiers de Bruand donnerait peut-être une solution certaine.









Stéatite verte ; longueur 0m028, largeur 0m022, épaisseur 0m006.

1° ALBVCI·CHELID
AD·CALIGGEN·SCABR

2° AL BVCI·MELIN
DELAC·EX·EM·PVL

3° ALBVCI·DIAPOBALS
AD·OMN·CALIGDELAC

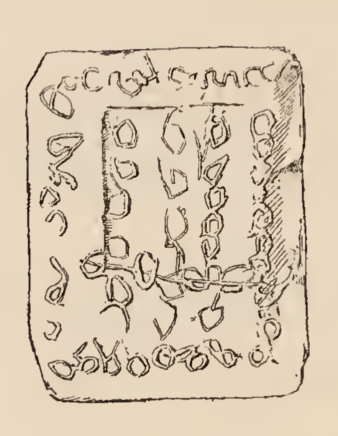
4° ALBVCI·TRIT
ADCLARITVD

Ma copie, d'après des empreintes communiquées par M. Héron de Villefosse.

1° *Albuci(i) chelid(onium) ad calig(inem)* [*et*] *gen(as) scabr(as)*.
2° *Albuci(i) melin(um) delac(rymatorium) ex em(endato) pul(vere)*.
3° *Albuci(i) dia(o)pobals(amum) ad omn(em) calig(inem) delac(rymatorium)*.
4° *Albuci(i) trit(icum) ad claritud(inem)*.

Les plats de ce cachet sont couverts de graffites bizarres, formant encadrement, tracés par un désœuvré sans doute et auxquels il serait inutile de chercher une signification que l'auteur de ces

dessins ne pensait pas à leur donner. Sur l'un des plats, M. Castan a cru distinguer, au milieu de



ces traits, les mots *coclee decem* (c'est-à-dire dix limaçons). Je ne les ai pas retrouvés et je ne crois pas qu'ils y soient.

Sur l'autre des plats, « on voit, dit M. Castan, au centre la grossière image en creux de deux larges feuilles d'une plante, laquelle est encadrée



par quatre lignes non interrompues de caractères cursifs légèrement tracés à la pointe. » Je ne crois pas qu'on ait dessiné des feuilles ou une ra-

cine sur ce plat[1]. Ce sont des éclats accidentellement enlevés par la pointe du graveur inexpérimenté qui traçait ces graffites.

Bibliographie. — Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 14, sans le texte, d'après l'original. — Castan, *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, séance du 6 juillet 1867, 4e série, t. III (1867), 1868, p. 33, planche, d'après l'original. — Caumont, *Bull. mon.*, t. XXXV (4e série, t. V), 1869, p. 224, la tranche 2 seulement, d'après Castan. — Klein, *Bonn. Jahrbuch*, t. LV, p. 101, nº 113, d'après Castan. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 72, nº IX. — Espérandieu, *Recueil*, nº 105.

1. Klein, qui n'a connu ce cachet que par les dessins de Castan, y voit de préférence une racine (*Bonn. Jahrbuch*, 1875, p. 98 et 105).

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Hommage de l'Auteur

4-6

HISTOIRE
DE LA CHAIRE DE MÉDECINE LÉGALE
DE LA FACULTÉ DE PARIS
(1795-1906)

Par M. L. THOINOT
Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Paris.

EXTRAIT
S ANNALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE MÉDECINE LÉGALE
Paris, J.-B. Baillière et Fils.

Extrait
des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.*
Paris, J.-B. Baillière et Fils.
N de Décembre 1906.

HISTOIRE DE LA CHAIRE DE MÉDECINE LÉGALE DE LA FACULTÉ DE PARIS (1795-1906) (1)

Par M. **L. THOINOT.**
Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Paris.

En comparaissant dans cet amphithéâtre, tout nouveau professeur s'acquitte ordinairement de deux devoirs. Le premier, c'est d'adresser ses remercîments à ses collègues, dont les suffrages l'ont élevé au professorat, et je m'empresse de remplir ce devoir agréable. Le second, c'est d'exprimer les craintes qu'il ne peut manquer de ressentir devant les difficultés de sa tâche et de demander l'indulgence de tous.

Cette indulgence, je viens la réclamer sans fausse humilité, je vous l'assure; car, si une chaire à la Faculté de Paris est redoutable entre toutes pour le nouveau titulaire, c'est bien celle de médecine légale. Elle est redoutable à double titre, et par les matières dont elle comporte l'enseignement, et par le souvenir qu'y ont laissé plusieurs hommes éminents, avec qui la comparaison risque d'être fâcheuse.

Je ne vous parlerai point aujourd'hui de la difficulté de

(1) Leçon d'ouverture du cours de médecine légale, faite à la Faculté, le 12 novembre 1906.

★

l'enseignement ; je vous entretiendrai de mes prédécesseurs ; je vous ferai l'histoire de la chaire de médecine légale. Vous verrez que j'ai de puissants motifs pour réclamer votre indulgence.

L'ancienne Faculté de Médecine, celle que l'Assemblée Législative supprima par le décret du 18 août 1792, avec toutes les autres corporations enseignantes et avec sa rivale exécrée l'Académie et le Collège de Chirurgie, ne possédait pas d'enseignement de la médecine légale. C'était là, pourtant, en quelque sorte, une science d'origine française, car c'est chez nous qu'en avait paru la première ébauche, et cette ébauche, c'est le dernier livre des œuvres du grand chirurgien Ambroise Paré, *traittant des rapports et du moyen d'embaumer les corps morts* (1).

Mais Ambroise Paré n'avait guère trouvé de continuateurs, et la médecine légale fut en France, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, aussi délaissée théoriquement que pratiquement.

(1) Voici, d'après Ortolan, le résumé de ce livre d'A. Paré :

« Il reste à présent, y dit Ambroise Paré, à instruire le jeune chirurgien à bien faire rapport en justice lorsqu'il y sera appelé. » Ce traité est fort concis : dix pages in-folio seulement dans les anciennes éditions. — Le premier chapitre : « D'homicides ou blessures », est consacré à décrire, pour chaque organe important, en trois ou quatre lignes, le plus souvent en deux, les signes auxquels on reconnaît que cet organe est vulnéré et le pronostic à en tirer. Il se termine par cinq modèles de rapports : l'un concluant à la mort ; l'autre douteux de la mort ; le troisième, de *mehain* ou impotence ; le quatrième d'un homme blessé de plusieurs coups en diverses parties du corps ; le cinquième, d'un corps mort. — Dans le second chapitre se continue la série des modèles de rapports, dont le nombre fut augmenté par Ambroise Paré dans les seconde et troisième éditions de ce traité : Rapports de lésion à l'épine dorsale ou à la moelle épinière ; au ventre d'une femme grosse ; de mort par la foudre, par la vapeur et fumée de charbon ; d'enfant étouffé au lit de sa nourrice ; de lépreux ; d'appréciation si les blessures que porte un cadavre ont été faites, ou si ce cadavre a été jeté à l'eau ou pendu après la mort ; de virginité, sur laquelle Ambroise Paré déclare la recherche fort incertaine, dans un sens comme dans l'autre, et recommande une extrême réserve ; d'impuissance, chez l'homme ou chez la femme, dans lequel Ambroise Paré attaque brièvement, mais scientifiquement, l'épreuve du Congrès [Ortolan, *Débuts de la médecine légale en Europe* (*Ann. d'hyg. pub. et de méd. légale*, 2[e] série, t. XXXVIII, 1872)].

Pendant que les études et les traités de médecine légale s'accumulaient, dans ces deux siècles, en Italie et en Allemagne, qui voyaient paraître, la première, les grandes œuvres de Fortunatus Fidelis (1) et de Zacchias (2); la deuxième, les œuvres de Bohn et de Behrens (3), les primitifs de la médecine légale allemande, suivies de celles de Valentinus (4), Zittmann (5), Teichmeyer (6), Alberti (7), et de tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, marquant les étapes des rapides progrès que la médecine légale faisait chez nos voisins, la France ne voyait s'ajouter au traité d'Ambroise Paré aucune œuvre de valeur.

Les deux traités de Nicolas Blegni, de Lyon (1684) et de Deveaux, de Paris (1693 et 1701), seules manifestations de l'activité médico-légale théorique française, dans cette période, ne sont en effet, s'il faut en croire Mahon, que de pures compilations informes, « bornées aux formulaires des rapports, et, si l'on découvre quelquefois des observations fondées sur les principes de l'art, elles sont presque toujours défigurées par l'absurde superstition, ou par les erreurs les plus grossières ».

La pratique médico-légale était, d'autre part, l'objet du dédain le plus profond des docteurs régents, dont l'ensemble formait l'ancienne Faculté de Paris, et elle était abandonnée par eux, comme besogne inférieure, à la corporation des chirurgiens, voire à celle des barbiers, ces chirurgiens de second degré.

Les examens judiciaires spéciaux ayant trait aux femmes, c'est-à-dire ce que nous considérons aujourd'hui comme un

(1) *De rationibus medicorum libri IV in quibus ea ommia quæ in forensibus ac publicis causis medici referre solent plenissime traduntur*, Palerme, 1598; 2e édition, 1602, Palerme.

(2) P. Zacchias, *Questiones medico-legales*, Rome, de 1621 à 1658.

(3) Bohn, *Medicinæ forensis specimen*, publié en trois parties à Leipzig, 1690 et 1691.

C.-B. Behrens, *Medicus legalis*, Francfort et Leipzig, 1696.

(4) M.-B. Valentinus, *Pandectæ medico-legales*, etc., Francfort, 1701.

(5) Zittman, *Medicinæ forensis*, etc., Francfort, 1706.

(6) Teichmeyer, *Institutiones medicinæ legalis*, etc., Iéna, 1722.

(7) Alberti, *Systema jurisprudentiæ medicæ*, Halle, 1725, 1747.

des points les plus délicats et les plus difficiles de la médecine légale, étaient laissés à l'ignorance des sages-femmes (1).

En province, c'était pis encore, et c'est ainsi qu'on put voir à Toulouse, au XVIII[e] siècle, le bourreau appelé judiciairement à donner son avis dans une affaire célèbre entre toutes, l'affaire Calas, et invité à décider de la question du suicide ou de l'homicide du jeune Calas. L'affaire aboutit où elle devait nécessairement en venir, à une monstrueuse erreur judiciaire.

Le 13 octobre 1761, Marc-Antoine Calas, qui avait dîné chez son père avec sa mère, ses frères et un de ses amis, quitte brusquement la table sous un prétexe quelconque. Sur le moment, on ne s'inquiète pas de son absence; mais, deux heures après, on le cherche, et on le trouve pendu à un bâton placé sur le haut des battants entr'ouverts d'une double porte. A côté, sur une chaise, étaient son habit et son gilet soigneusement pliés.

La mort s'ébruite. La foule s'amasse devant la maison.

(1) Nous empruntons à Mahon l'échantillon ci-dessous de la science médico-légale des sages-femmes au XVIII[e] siècle.

« Nous, Marie Mirau, Christophette Renne, et Jeanne Porte-Poulet, matrones jurées de la ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que le vingt-deuxième jour d'octobre de l'année présente 1662, par l'ordonnance de M. le Prévot de Paris, en date du 15 de ce dit mois, nous nous sommes transportées dans la rue de Pompierre, en la maison qui est située à l'occident de celle où l'Écu d'argent pend pour enseigne, une petite rue entre-d'eux, où nous avons vu et visité Olive Tisserand, âgée de trente ans environ, sur la plainte par elle faite en justice contre Jacques Mudont, bourgeois de la ville de La Roche-sur-Mer, duquel elle a dit avoir été forcée et violée.

« Le tout vu et visité au doigt et à l'œil, nous avons trouvé qu'elle a les *tontons* dévoyés (la gorge flétrie); les *barbes* froissées (l'os pubis); le *lippion* recoquillé (le périnée); le *pouvant* débiffé (?); les *babineaux* pendants (les lèvres); le *lippendis* pelé (le bord des lèvres); les *baboles* abattues (les nymphes); les *palerons* démis (les caroncules); l'*entrechenat* retourné (membranes unissant les caroncules dans l'ancienne conception de l'hymen); le *barbideau* (clitoris) écorché; le *guilboquet* (col de la matrice) fendu; le *guillenard* (?) élargi; la *dame* du milieu (hymen) retirée; l'*arrière-fosse* ouverte (l'orifice interne de la matrice). Le tout vu et visité, feuillet par feuillet, nous avons trouvé qu'il y avait trace de.....

« Fait à Paris le 23 octobre 1762. »

Jean Calas était protestant, ainsi que toute sa famille ; seul, Marc-Antoine Calas venait d'abjurer le protestantisme pour embrasser la religion catholique. La foule était hostile à l'hérétique Calas ; quelqu'un crie : « Calas a tué son fils. » Le corps est transporté à l'hôtel de ville ; il ne portait pas la moindre trace de violences.

Jean Calas est arrêté. L'affaire s'instruit. On fait comparaître le bourreau, et on lui pose la question suivante : « Peut-on se pendre soi-même de la façon dont Calas fils s'est pendu ? » — Le bourreau répondit non. Calas père fut condamné et exécuté. Jamais pourtant suicide ne fut, au point de vue médico-légal, plus évident.

L'expertise médico-légale était devenue en ces temps une simple formalité confiée aux mains les plus incapables, et dont les magistrats estimaient qu'il n'y avait rien d'utile à attendre.

Ce fut le mérite de quelques chirurgiens de valeur des dernières années du XVIIIe siècle de tirer la médecine légale de l'ornière où elle était embourbée depuis deux siècles, et, parmi ces chirurgiens, celui qu'il faut nommer au premier rang, c'est Antoine Louis.

Louis (1723-1791) a laissé en chirurgie un nom qui n'est pas oublié. Son œuvre en médecine légale n'est pas moins belle.

Louis, professeur royal de chirurgie, ne partageait pas le dédain des docteurs régents de la Faculté de Médecine pour la médecine légale et l'expertise judiciaire. « S'il pouvait y avoir, écrivait-il, un objet plus noble que la conservation de la vie et de la santé des hommes, je n'hésiterais pas à regarder l'avantage que nous avons de faire des rapports en justice comme la plus belle prérogative de notre profession ; c'en est, du moins, une partie très intéressante, qui suppose autant de lumière que de désintéressement. Elle demande une application difficile des principes de l'art et des connaissances sans bornes, qui, dans beaucoup de cas, dépendent moins de l'étude et de l'expérience que de la justesse de l'esprit. »

Louis a laissé de beaux mémoires sur divers sujets médico-légaux, et il a su faire, dans l'étude de ces sujets un large usage de la méthode expérimentale.

Il a été le grand consultant de son temps en matière médico-légale, et il est peu d'affaires judiciaires litigieuses retentissantes des dernières années du XVIIIe siècle sur lesquelles son avis n'ait été sollicité soit par les magistrats, soit par les accusés, soit enfin par les parents des victimes d'erreurs judiciaires poursuivant la réhabilitation, trop souvent posthume, de l'innocent.

Louis fut le grand redresseur des erreurs judiciaires, auxquelles avaient contribué des expertises confiées à des ignorants.

« Les descendants des Monbailly, des Syrven, des Cassagneux, béniront à jamais la mémoire de Louis, et ses écrits transmis à la postérité contribueront autant à secourir les opprimés qu'à illustrer la chirurgie et le pays dont il était le citoyen », a dit Fodéré.

Louis avait professé publiquement des cours de médecine légale au Collège de Chirurgie, et le succès en avait été grand.

La Faculté de Médecine s'émut, et elle se prit enfin à penser que la médecine légale pouvait, sans qu'ils dérogeassent à leur dignité, occuper ses docteurs régents. Quelques années avant la Révolution, elle demanda qu'une chaire de médecine légale fût adjointe aux chaires existantes. Mais l'ancienne Faculté disparut sans que l'enseignement médico-légal y eût figuré.

Il fut un des douze enseignements institués dès le début à l'École de Santé de Paris, élevée sur les ruines de l'ancienne Faculté et du Collège de Chirurgie, par le décret de la Convention Nationale du 14 frimaire an III (1794).

La chaire portait le titre de Chaire de médecine légale et d'histoire de l'art de guérir. Neuf professeurs l'ont occupée de 1795 à 1906 : Lassus, en 1795 ; Mahon, 1795 à 1801 ; Le Clerc, 1801 à 1808 ; Süe, 1808 à 1816 ; Royer-Collard, 1816 à

1819, et 1823 à 1825; ORFILA, 1819 à 1822; ADELON, 1826 à 1861; TARDIEU, 1861 à 1879; BROUARDEL, 1879 à 1906 (1).

Parmi les noms que je viens de vous citer, beaucoup sont certainement ignorés de la plupart d'entre vous; mais vous avez reconnu au passage trois des plus grand noms de la médecine francaise : ceux d'Orfila, de Tardieu et de Brouardel.

Sans tenir compte de l'ordre chronologique, je consacrerai d'abord quelques mots à ceux de ces professeurs dont le souvenir est bien effacé aujourd'hui; puis je m'efforcerai de mettre en pleine lumière les trois grandes figures d'Orfila, de Tardieu et de Brouardel.

LASSUS (1741-1807) fut le premier titulaire de la chaire, mais il n'y demeura guère.

Lassus était un chirurgien, maître en chirurgie de l'ancien Collège de Chirurgie; il profita de la première occasion pour faire retour à la chirurgie, et l'occasion ne tarda guère à s'offrir.

L'année même où Lassus avait été nommé à la chaire de médecine légale, le décès de Chopart laissa vacante la chaire de pathologie externe. Lassus demanda et obtint cette chaire.

Il laissa la sienne à son adjoint Mahon; il n'avait occupé sa première chaire que six mois.

MAHON (1752-an IX) était un docteur régent de l'ancienne Faculté. Il avait été formé à l'école de Louis. Il fut un véritable professeur de médecine légale.

Il mourut après six ans d'exercice, en 1801, laissant des leçons qui furent réunies et publiées par son élève Fautrel. Ces leçons forment, avec le traité de Fodéré (2), autre élève de Louis, le premier ouvrage didactique de médecine égale paru en France, et elles sont fort loin de manquer d'intérêt et de valeur.

C.-B.-J. LE CLERC (1762-1808), qui fut le successeur de

(1) Corlieu, *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris*, 1896.
(2) Fodéré (F.-E.), *Les lois éclairées par les sciences physiques ou Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, Paris, an VII, in-8, 3 vol.

Mahon, appartenait, comme lui, à l'ancienne Faculté de Médecine, dont il avait été reçu docteur régent en 1786.

Ses sept années de passage à la chaire de médecine légale ne semblent guère avoir laissé de traces scientifiques; tout au moins n'ai-je rien trouvé que je puisse vous en dire.

Avec Süe (1730-1816), successeur de Le Clerc, nous retrouvons un chirurgien à la chaire de médecine légale. Maître en chirurgie de l'ancien Collège de Chirurgie (1763, Süe a laissé de nombreux et sans doute estimables travaux de chirurgie. Son œuvre médico-légale écrite est nulle.

Royer-Collard (1768-1825) occupa par deux fois la chaire de médecine légale.

Royer-Collard était un aliéniste. Il était médecin en chef de la Maison royale de Charenton, lorsqu'il prit la chaire de médecine légale de la Faculté.

En 1819 fut créée une chaire de pathologie spéciale, relative aux maladies mentales ; elle fut donnée à Royer-Collard.

En 1822, survint à la Faculté un grave événement. Le Gouvernement royal trouva l'occasion d'*épurer* la Faculté dont quelques professeurs avaient gardé trop vif au cœur l'amour de l'Empire déchu.

A la séance solennelle de rentrée, à la Faculté, en novembre, l'abbé Nicolle, vice-recteur de l'Université, fut vigoureusement sifflé par les étudiants dès son apparition. Les sifflets redoublèrent à la péroraison de l'éloge funèbre, que Desgenettes prononçait, du professeur Hallé. Cette péroraison semblait une allusion peu louangeuse aux actes du Gouvernement royal.

Par ordonnance du 21 novembre 1822, la Faculté de Médecine de Paris fut supprimée. Elle fut réorganisée aussitôt; mais onze professeurs, suspects de tiédeur politique, avaient été mis à la retraite et, parmi eux, était Vauquelin, l'illustre savant, professeur de chimie à la Faculté.

Orfila quitta la chaire de médecine légale pour celle de

chimie, et Royer-Collard, dont la chaire des maladies mentales disparaissait, reprit la chaire de médecine légale.

Je ne connais pas de travaux médico-légaux de Royer-Collard.

Adelon (1782-1862) occupa la chaire de médecine légale pendant trente-cinq ans, de 1826 à 1861.

Ses études antérieures ne l'avaient guère préparé à cette chaire. C'était un physiologiste, auteur d'un grand traité de physiologie, fort estimé à cette époque (1823).

Adelon eut une heureuse carrière. En 1823, il fut parmi les agrégés nommés d'office par le Gouvernement lors de la création de l'agrégation.

En 1826, il entrait à l'Académie de Médecine et, la même année, il était nommé professeur de médecine légale. Il apporta la plus grande conscience dans ses fonctions et alla même jusqu'à étudier le droit et à prendre ses grades, pensant qu'une connaissance approfondie de la législation était nécessaire pour enseigner la médecine légale.

Il estimait encore qu'un professeur de médecine légale doit tout savoir en médecine, et il venait dans cet amphithéâtre suivre les cours de ses collègues pour y apprendre d'eux ce qu'il ignorait ou ce qu'il avait oublié.

Son long passage à la chaire de médecine légale n'a pourtant laissé comme souvenir que la publication du *Programme* de son cours dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale* (1), et quelques courts mémoires insérés dans ce même recueil.

Il ne réussit guère non plus dans les fonctions d'expert, et les magistrats renoncèrent bientôt à confier des affaires à ce savant, qui ne savait jamais prendre un parti ni formuler une conclusion.

Il est temps d'en arriver à Orfila, Tardieu et Brouardel.

Entre ces trois grands professeurs, il est de nombreux

(1) Adelon, *Programme du cours de médecine légale de la Faculté de Médecine de Paris* (*Ann. d'hyg. pub. et de méd. légale*, 2e série, t. X, p. 398).

**

traits de ressemblance. Tous trois ont ouvert des voies nouvelles, quoique bien diverses, de l'un à l'autre, à la médecine légale, et le professorat de chacun d'eux a marqué une étape dans la marche en avant de l'art médico-légal.

Tous trois ont dirigé la Faculté, et les décanats d'Orfila et de Brouardel compteront parmi les plus féconds pour l'école.

Tardieu et Brouardel ont été de grands hygiénistes et se sont placés l'un et l'autre à la tête de la médecine publique de leur temps.

Enfin, tous les trois, après avoir été comblés d'honneurs, après avoir vu tous leurs désirs remplis, toutes leurs légitimes ambitions satisfaites, ont été frappés par le malheur au déclin de leur vie.

Orfila fut révoqué brutalement de ses fonctions de doyen et misérablement persécuté jusqu'à sa mort.

Tardieu vit sombrer ses brillantes facultés intellectuelles, et Brouardel eut, dans les dernières années de sa vie, le chagrin de voir se dresser contre lui et triompher des ennemis qu'il ne s'était faits que par l'élévation de son caractère et la supériorité de son esprit.

L'existence et la carrière d'Orfila sont des plus curieuses qui se puissent voir. L'homme est ici aussi intéressant que le savant, et tous les traits qui peuvent caractériser le personnage méritent d'être connus. C'est d'ailleurs chose facile, car Orfila avait laissé des notes autobiographiques étendues, restées inédites, mais dans lesquelles Th. Dubois (d'Amiens) et Bérard ont pu puiser largement pour les éloges qu'ils firent d'Orfila, le premier à l'Académie de Médecine, le second à la Faculté.

C'est à ces éloges que je puiserai à mon tour pour vous donner d'Orfila l'idée la plus complète qu'il me sera possible.

Matheo-José-Bonaventure Orfila (1787-1853) naquit à Mahon, dans l'île Minorque, en 1787; il était donc sujet espagnol.

Il fut un enfant précoce. A quatorze ans, il avait appris de

son précepteur, un cordelier, tant de latin et de scolastique qu'il put soutenir publiquement, en latin, pendant plusieurs heures, une dispute sur l'admirable et passionnant sujet que voici : « Est-il possible qu'une même chose soit et ne soit pas à la fois ? »

Il apprit aussi le français, l'anglais, l'allemand et les mathématiques.

Son père en voulait faire un marin. Orfila s'embarqua, mais son bateau fut pris par des pirates, qui ne parlaient que de lui couper la tête et de l'empaler. Sa vocation de marin n'y résista pas, et il résolut de choisir une carrière moins dangereuse, au moins pour lui. Il se décida pour la médecine et alla étudier à la Faculté de Valence.

L'enseignement y était pitoyable. On y professait encore, après les travaux de Lavoisier, que l'air et l'eau étaient des corps simples.

Orfila se procura les livres de Lavoisier, de Berthollet, de Fourcroy, et s'installa un laboratoire dans sa chambre.

La malheureuse Faculté de Valence était menacée de toutes parts ; elle voulut montrer qu'elle ne méritait pas sa détestable réputation. Elle ouvrit un concours public entre ses élèves et convia les savants des autres universités espagnoles à en être les juges.

Le concours fut un triomphe pour Orfila, et son professeur y apprit de lui tout ce qu'il n'avait pu lui enseigner. « Où donc, lui disait-il après les épreuves, avez-vous appris tout cela ? »

Orfila quitta Valence pour Barcelone, puis, après un court séjour dans cette ville, il vint à Paris, où l'attirait la réputation de ces maîtres de la chimie dont il avait lu les ouvrages. Il se fit bien vite agréer et apprécier de Fourcroy et de Vauquelin.

Il suivit aussi les cours de la Faculté de Médecine, où il fut reçu docteur en 1811.

En 1814, une chaire de chimie, dans sa patrie, à Madrid, lui est offerte, mais il la refuse, car il avait adopté la France.

En 1815, une offre brillante lui est faite. 25 000 francs d'appointements annuels lui sont promis s'il veut chanter au Théâtre italien.

Orfila avait en effet une belle voix et avait obtenu de beaux succès comme chanteur mondain dans les salons de Paris.

Il avait été l'un des chantres au lutrin les plus appréciés de Mahon dans son enfance. Un jour qu'il avait commis quelque peccadille, son père lui administra une correction. M. Orfila père avait sans doute la main dure. Le jeune Orfila se mit au lit en pleurant; le lendemain, il se réveilla bègue : bégaîment hystérique, dirions-nous aujourd'hui, et contre lequel nous déploierions toutes les ressources de la suggestion. Le médecin de Mahon les ignorait naturellement, mais il s'avisa d'un moyen que je vous recommande, puisqu'il réussit chez Orfila. Il envoya l'enfant chanter au lutrin; au bout de huit mois de cet exercice, Orfila était guéri.

Il en garda la passion du chant et de la musique. Il composa même, dit-on, une messe à trois voix qui fit l'admiration des Mahonnais.

Plus tard, étudiant à Barcelone, il entendit au théâtre la *Molinara* de Paesiello. Il fut transporté d'enthousiasme et, rentré dans sa chambre, il voulut se chanter à lui-même les airs qui l'avaient séduit et reproduire les effets de voix qu'il avait admirés chez les chanteurs, mais sa voix lourde, habituée au seul plain-chant, s'y refusa.

Avec la passion qu'Orfila apportait à toute chose, il résolut d'avoir une belle voix. Il monta sur une colline qui dominait Barcelone, le lendemain matin, dès cinq heures, et se mit à vocaliser de toutes ses forces; à dix heures, il savait faire des roulades comme le meilleur chanteur italien.

Il voulut aussi être un instrumentiste distingué; il s'essaya incontinent sur la flûte, le piano, le violon, la guitare. Ce dernier instrument le séduisit; il devint un guitariste distingué.

Orfila aurait eu au théâtre la plus belle carrière; il préféra la carrière professorale et déclina les offres du Théâtre italien.

Cette même année, 1815, il entra à l'Institut, et, en 1818, il se fit naturaliser français.

En 1819, la Faculté lui confia la chaire de médecine légale.

En 1822, le Gouvernement royal avait, je vous l'ai dit, saisi l'occasion désirée de se débarrasser de quelques professeurs qui lui étaient peu agréables. Il était arrêté que Vauquelin, le maître d'Orfila, serait du nombre. Orfila apprend ce qui se trame contre son maître. Il court à lui, l'avertit, et Vauquelin, sachant bien que la résolution du Gouvernement ne changera pas, le prie de demander sa chaire pour épargner à la Faculté la honte que quelque créature gouvernementale indigne y fût placée. Orfila dut céder aux prières de son maître, et c'est ainsi qu'en 1823 il quitta la chaire de médecine légale pour celle de chimie.

En 1831, le 30 avril, Antoine Dubois, doyen de la Faculté, le prie de venir avec lui, sans l'avertir de ses intentions, chez le ministre de l'Instruction publique, M. de Montalivet; il annonce sa démission au ministre et lui désigne Orfila comme son remplaçant.

Le 1er mai, Orfila était nommé doyen; il le demeura dix-sept ans, jusqu'en 1848, où il fut révoqué par le Gouvernement provisoire.

Il mourut cinq ans après.

Orfila fut un professeur remarquable; il avait la passion de l'enseignement. A Mahon, dans son enfance, il rassemblait autour de lui quelques bambins de son âge, auxquels il enseignait ce qu'il venait d'apprendre.

A peine arrivé à Paris, il ouvre un cours libre de chimie qui a le plus grand succès.

A la Faculté, les élèves viennent en foule à son cours. Il professait à l'amphithéâtre de chimie; il dut l'abandonner pour le grand amphithéâtre, et bientôt celui-ci devint insuf-

fisant. C'est qu'Orfila attirait les élèves par sa parole chaude, colorée, sa mimique expressive et son talent de démonstration; il se prodiguait d'ailleurs; il en arriva à faire cent vingt leçons par an, et il donnait libéralement cinq quarts d'heure à ses auditeurs.

Le nom d'Orfila évoque aussitôt celui de la science dont il fut le véritable créateur, la *Toxicologie médico-légale.*

Mais Orfila, dans les quelques années qu'il professa la médecine légale, sut honorer la chaire et y faire œuvre durable.

Orfila appliqua à l'étude des questions médico-légales la méthode expérimentale que ses habitudes de chimiste lui avaient rendue familière, et c'est ainsi qu'il sut traiter entre autres les diverses questions que soulèvent la pendaison et la submersion.

Il appliqua la même méthode à l'étude de la putréfaction, observant et notant les modifications qu'elle fait subir aux cadavres, suivant la durée de l'inhumation et suivant les milieux divers où celle-ci a été faite : terre, eau, fumier, fosses d'aisances, etc.

Il a laissé un beau Traité de médecine légale et un remarquable Traité des exhumations juridiques.

Dubois et Bérard ont raconté de façon charmante comment Orfila découvrit un beau jour que la science chimique de son temps était incapable de déceler un poison dans un liquide organique, c'est-à-dire, en d'autres termes, comment il découvrit que la toxicologie appliquée aux recherches médico-légales, à la découverte des poisons dans les excréta des vivants et les organes des cadavres, n'existait pas et était tout entière à créer.

C'était en 1812. Orfila enseignait aux élèves du cours libre qu'il avait ouvert rue du Foin-Saint-Jacques les propriétés chimiques de l'acide arsénieux. Il leur avait montré les précipités que la dissolution de ce corps peut former avec divers réactifs, et il leur annonce que les résultats ne changeront pas si l'acide arsénieux est mêlé à des liquides

tels que vin, café, bouillon. Une tasse de café à l'eau était à côté de lui : il y verse de la dissolution arsenicale et de l'eau de chaux. Il avait annoncé un précipité blanc, il se fait un précipité gris violacé. Il essaye le sulfate de cuivre ammoniacal et annonce un précipité vert-pré : il se forme un précipité olive noirâtre.

Orfila, le cours fini, reprend toutes les expériences manquées, et voit que l'acide arsénieux ne donne aucune de ses réactions ordinaires quand il est mélangé à des liquides organiques. La toxicologie appliquée aux recherches médico-légales est à créer ; il la créera ; bien mieux, il s'oblige à la créer. Et Orfila, sans perdre un instant, court chez un éditeur et lui propose, sans en avoir écrit une ligne, et pour cause, un traité de toxicologie en deux volumes.

L'éditeur, d'abord un peu surpris, accepte. Orfila travaille, expérimente sans relâche pendant deux ans, et, en 1815, le traité de toxicologie paraît, et la toxicologie médico-légale est créée. Ce travail ouvrit à Orfila les portes de l'institut et de l'École.

Orfila avait fait faire à la toxicologie médicale son premier pas en créant les méthodes pour déceler les poisons au sein des matières organiques. Il lui en fit encore faire bien d'autres.

Jusqu'à lui, on ne recherchait les poisons que dans les voies digestives des cadavres et dans les vomissements et les excréta abdominaux des vivants. Il montra que les poisons s'absorbent ; qu'ils se fixent dans le foie, le sang, les reins ; qu'ils s'éliminent par les urines et qu'il faut savoir les chercher dans les parenchymes et les liquides organiques quand on ne les retrouve plus dans les voies digestives, dont ils ont disparu pour passer dans les profondeurs de l'organisme.

Des problèmes difficiles embarrassaient les experts.

Quand on trouve du poison dans un cadavre inhumé, n'a-t-il pas pu être introduit dans le cadavre par contact avec

la terre du cimetière ? Le corps humain ne contient-il pas normalement de métaux toxiques? Les réponses à ces questions et la façon de résoudre ces problèmes ont été données par Orfila.

L'empoisonnement par l'arsenic, si commun dans les temps anciens, si commun encore au temps d'Orfila, a été l'objet de ses études de prédilection ; il en a creusé tous les détails, et c'est à dater d'Orfila, et grâce à ses travaux, que l'arsenic est tombé en défaveur parmi les empoisonneurs.

Orfila a été mêlé à toutes les grandes affaires d'empoisonnement de son temps. Dans deux de ces affaires, l'affaire Mercier et l'affaire Laffarge, célèbres causes d'empoisonnement arsenical, il rencontra Raspail devant lui ; la rencontre est restée célèbre (1).

Raspail, chimiste médiocre que la politique et non la science a sauvé de l'oubli, mais créateur d'une médecine populaire qui a gardé quelques adeptes dans le vulgaire, jouissait d'une grande réputation. Les défenseurs de Mercier et de Mme Laffarge songèrent à l'opposer à Orfila et l'appelèrent à leur aide.

Il comparut aux assises de Dijon dans l'affaire Mercier. Les arguments qu'il fit valoir contre Orfila et ses co-experts, Devergie et Ollivier (d'Angers), méritent d'être rapportés. Ils montrent contre quelles arguties, contre quelles hypothèses invraisemblables, l'expert le plus autorisé peut avoir à se débattre en assises.

Louis Mercier avait eu d'un premier mariage plusieurs enfants, au nombre desquels était Nicolas Mercier, dégénéré imbécile. Mercier se remaria. Le pauvre idiot était insupportable à sa belle-mère, et Mercier résolut de le faire disparaître.

Le 13 décembre 1838, Mercier acheta, à Is-sur-Tille,

(1) Voy. *Mémoires de l'Académie royale de Médecine*, t. IX. 1841 : *Mémoire sur plusieurs affaires d'empoisonnement par l'arsenic, récemment jugées par les Cours d'Assises du Royaume,* lu le 4 août 1840 par M. Orfila.

2 onces d'acide arsénieux et empoisonna son fils, qui mourut le 22 décembre, ayant présenté les symptômes de l'arsenicisme aigu.

Le cadavre fut ouvert quatorze jours après, et les experts locaux, analysant les matières contenues dans le tube digestif, n'y trouvèrent aucune trace de poison.

Orfila, Devergie et Ollivier (d'Angers) furent commis en contre-expertise; ils réclamèrent les organes de la victime, que les premiers chimistes n'avaient pas analysés ; ils les reçurent enfermés dans un baril.

L'analyse du foie donna à l'appareil de Marsh de belles taches arsenicales.

Pour se mettre à l'abri de toute erreur, les experts demandent de la terre du cimetière où avait été inhumé Nicolas Mercier. Ils en reçoivent et l'analysent. Elle ne contient aucune trace d'arsenic. Ils concluent nettement à l'empoisonnement par l'arsenic et viennent soutenir leurs conclusions à la barre des assises de Dijon.

Raspail paraît. Il fulmine contre les experts qui ont abandonné les procédés anciens d'analyse pour l'appareil de Marsh. Il oppose les experts locaux, qui n'ont rien trouvé, à ceux de Paris, qui affirment l'empoisonnement. « Les sommités de la science, s'écrie-t-il, ne veulent pas croire qu'il puisse y avoir de talent en province, et cependant la science n'est-elle pas comme un fleuve qui est large et grand à Paris, et qui a, en province, mille ramifications. On a trouvé de l'arsenic dans le cadavre, mais le baril où il a été contenu n'était-il pas arsenical ? Les experts ont examiné un peu de la terre du cimetière ; c'était toute la terre du cimetière qu'il fallait examiner. »

Enfin, Raspail avance que les réactions de l'acide arsénieux sont si peu certaines que la décoction d'oignons donne les mêmes résultats.

Ces arguments destinés au jury ne portèrent pas. Orfila n'eut pas de peine à les réfuter à la barre, et Mercier fut condamné.

***

L'affaire Laffarge fut une des causes les plus célèbres d'empoisonnement du dernier siècle. Laffarge avait été empoisonné par sa femme en janvier 1840. L'empoisonnement avait duré du 4 au 14 et avait été des mieux caractérisés cliniquement.

Des experts nommés à Brives avaient retiré de l'arsenic d'un lait de poule que Laffarge n'avait pas achevé d'ingurgiter. Mais le traitement des matières prélevées dans le tube digestif du cadavre n'avait donné que des résultats douteux. Une seconde expertise locale sur les mêmes matières n'avait pas été plus démonstrative.

On exhume le cadavre, et les organes, analysés, ne donnent rien entre les mains de nouveaux experts locaux.

Avec Orfila, Ollivier (d'Angers) et de Bussy, les résultats allaient être tout différents. Les matières contenues dans l'estomac, les matières vomies, le foie, etc., donnent à l'appareil de Marsh de l'arsenic, et les experts concluent à l'empoisonnement. Mme Laffarge est condamnée.

Raspail, appelé par les défenseurs, n'était pas arrivé à temps. Il se dédommagea par une longue consultation sur l'affaire, publiée dans la *Gazette des Tribunaux*, à l'appui du pourvoi en cassation de Mme Laffarge et divisée en trois chapitres portant les aimables titres que voici :

1° Assertions fausses et calomnieuses des experts ;

2° Erreurs scientifiques ;

3° Objections.

Raspail insinuait carrément qu'Orfila, pour trouver de l'arsenic qu'il lui fallait trouver à tout prix, avait fait usage d'un réactif (nitrate de potasse) qu'il savait contenir de l'arsenic.

Il faisait preuve de connaissances anatomiques assez fantaisistes en parlant d'une portion d'intestin qui existe entre le pylore et le duodénum.

Orfila releva dans ses assertions quinze grossières erreurs chimiques et démontra que, comme le disait Raspail, il y avait bien un ignorant en chimie parmi eux deux, mais que,

contrairement à ce que croyait Raspail, l'ignorant n'était pas Orfila.

Le public n'était pas avec Orfila dans toutes ces affaires, comme le témoignent ces deux vers mirlitonesques, mais expressifs, d'une complainte du temps sur l'affaire Laffarge :

Et quand Raspail arriva
Monsieur Orfila fila.

Mais Orfila avait représenté la vraie science.

Dans l'affaire V. Cumon, Orfila eut le pressentiment d'une découverte des temps contemporains, celle de la présence de l'arsenic normal dans les corps, que M. A. Gautier nous a révélée, et il réfuta à l'avance, dans quelques mots où rien n'est à reprendre, comme devait le faire M. A. Gautier un demi-siècle plus tard, l'argument qu'on pourrait tirer de cette présence dans un cadavre contre l'expertise toxicologique.

« J'admettrai cependant, disait-il, que l'on finisse par extraire de l'arsenic d'un foie, d'une rate, etc., à l'état normal. Je dis que cette découverte ne pourrait aucunement modifier les conclusions que j'adopte, parce que celles-ci n'en seraient aucunement ébranlées. En effet, messieurs, un fait ne change pas et, dès qu'il est reconnu qu'à l'aide du procédé que j'ai suivi l'on découvre de l'arsenic dans un viscère d'une personne empoisonnée, tandis qu'on n'en retire pas du même viscère à l'état normal, les choses ne se passeront pas autrement qu'aujourd'hui dans mille ans, et alors, comme en ce moment, on distinguera parfaitement, à l'aide de la carbonisation et de l'appareil de Marsh, si le viscère est empoisonné ou non. On en sera quitte pour rejeter impitoyablement des expertises médico-légales la méthode que les défenseurs supposent pouvoir être découverte à l'avenir, parce qu'elle pourrait induire en erreur, en faisant croire que l'arsenic obtenu provient d'un empoisonnement, alors que ce ne serait que de l'arsenic naturellement contenu dans les viscères. »

Pendant son long décanat, Orfila rendit à l'École les

plus grands services. Il fit construire de nouveaux pavillons de dissection ; il fit construire un hôpital des cliniques ; il créa le musée d'anatomie Dupuytren et le musée d'anatomie comparée, auquel son nom a été donné justement, le musée Orfila.

Il connut pendant son décanat de bons et de mauvais jours, et les séries bonnes et mauvaises alternaient, comme il l'expliquait un jour de façon originale au roi Louis-Philippe qui l'interrogeait.

« Eh bien, monsieur le Doyen, lui disait le roi, comment êtes-vous actuellement avec MM. les élèves ?

— Voyez mon chapeau, Sire, répondit Orfila.

— Il n'est pas brillant, répliqua le roi. Il est même assez fatigué ; mais que faut-il en conclure?

— Que je suis au mieux avec les élèves, reprit Orfila ; car il n'y a pas un mois que je le porte. Quand je suis mal avec eux, mes chapeaux durent éternellement, par la raison que, aucun d'eux ne me faisant l'honneur de me saluer, je n'ai pas à y mettre la main. Quand, au contraire, ma popularité est revenue, je suis accablé de coups de chapeau, et vous voyez dans quel état je mets le mien. »

Parmi les plus mauvais jours, il faut compter l'émeute, la révolte même de 1836.

Un concours avait été ouvert à l'École pour la chaire d'anatomie descriptive que Cruveilhier venait de quitter. Un grand nombre d'agrégés de l'École se présentaient, et contre eux concourait le Dr Broc, un simple professeur libre de grand talent, fort aimé des étudiants.

Broc fit, au jugement des étudiants, le concours le plus brillant. Le jury nomma Blandin.

Les étudiants prirent violemment le parti de Broc. Les pommes de terre entrèrent en jeu. Les étudiants saccagèrent le vestiaire des professeurs. Sept robes et six toques furent mises en pièces. Orfila eut sa robe déchirée ; il sauva sa toque.

Un poème héroï-comique en huit cents vers, intitulé

l'*Orfilaïde* et signé le Phocéen, dû à la plume d'un nommé Fabre, célébra le siège de la Faculté par les étudiants et la victoire remportée par eux sur la garde-robe des professeurs. J'ai vainement cherché ce poème, avec lequel j'aurais aimé à vous faire faire connaissance.

Le calme ne revint que lentement. Orfila l'obtint enfin, par beaucoup de diplomatie et de fermeté.

Orfila a bien mérité de la science, il a bien mérité de l'École ; mais un autre titre encore doit nous faire garder la mémoire de cet homme éminent.

Ému des misères de la profession médicale, il a conçu et réalisé l'idée d'une association de bienfaisance, de secours mutuels entre les médecins, et cette association, dont il fut le premier président, c'est l'*Association des Médecins de la Seine*, qui a soulagé et soulagera encore tant de misères chez nos confrères, leurs veuves et leurs orphelins.

Ambroise Tardieu naquit en 1818, à Paris.

Son père était un graveur de talent, et l'éducation qu'il reçut dans ce milieu artistique donna à Tardieu une distinction particulière.

Il fut interne des hôpitaux en 1838 et docteur en 1843. Il suivit ce que l'on appelle chez nous la carrière des concours ; il fut, en 1844, chef de clinique à la Faculté, et la même année, agrégé dans une promotion qui comprenait avec lui Beau, Béhier, Burguières, Fleury, Grisolle.

En 1847, il était médecin des hôpitaux.

En 1856, il fut rappelé à l'exercice pour enseigner la médecine légale comme suppléant d'Adelon et, en 1861, après plusieurs suppléances, il fut nommé à la chaire de médecine légale. Il demeura professeur jusqu'en 1879, année de sa mort.

Orfila avait été un chimiste, et, si l'on ne peut dire qu'il n'ait envisagé la médecine légale qu'au point de vue de la toxicologie, c'est cependant cette branche de la médecine légale qu'il développa avec prédilection, et c'est comme toxicologue que son nom mérite surtout d'être conservé.

Tardieu, lui, fut un médecin, et c'est en médecin qu'il fit de la médecine légale.

Pour bien connaître et bien apprécier Tardieu, pour juger sainement de son œuvre médico-légale, il ne faut pas envisager seulement ses études de médecine légale, mais regarder l'œuvre complète du maître; elle est triple. Tardieu fut pathologiste, hygiéniste et médecin légiste.

Le pathologiste est oublié aujourd'hui ; mais, si Tardieu fut un hygiéniste et un médecin légiste éminent, ce fut grâce au fond de connaissances médicales qu'il tenait de ses solides études premières.

Tardieu avait été élevé à la brillante école clinique de Paris, incomparable alors en Europe, qui comptait parmi ses maîtres Cruveilhier, Andral, Trousseau, Rayer, etc.

C'est sous l'inspiration de Rayer qu'il écrivit une thèse xcellente sur la morve et le farcin chroniques.

Tardieu se perfectionna en clinique par son passage aux fonctions de chef de clinique et par la préparation aux épreuves du concours des hôpitaux. Il ne cessa jamais d'aimer et de pratiquer la médecine générale. Il écrivit un *Manuel de pathologie* qui a eu une grande vogue autrefois, et qui en était arrivé à sa cinquième édition à la mort de l'auteur.

J'ai lu quelque part que la vocation médico-légale de Tardieu avait été décidée par un événement fortuit. Étant en quatrième année d'internat, il fut appelé chez un juge d'instruction pour déposer devant lui à propos de la victime d'un attentat criminel, qui avait été admise dans son service. La déposition de Tardieu fut d'une telle clarté qu'elle frappa vivement le juge d'instruction, qui engagea le jeune interne à se consacrer à la médecine légale et lui promit dans cette carrière les plus brillants succès.

Il semble que, si la vocation de Tardieu date de ce jour, elle a eu une longue incubation, car nous le voyons d'abord se tourner vers l'hygiène, et, en 1852, il se présentait au concours pour la chaire d'hygiène, que la mort d'Hippolyte

Royer-Collard venait de laisser vacante. Il y concourut contre Guérard, Sanson, Marchal (de Calvi), Béclard et Bouchardat.

Le débat fut des plus vifs entre Bouchardat et Tardieu. Bouchardat fut nommé. Ce concours, qui fut le dernier des concours pour le professorat à la Faculté, a laissé au moins comme souvenir la brillante thèse que Tardieu écrivit à son occasion sur *La voierie et les cimetières.*

Depuis 1850, Tardieu était secrétaire du Comité consultatif d'hygiène; il en fut membre en 1851 et président en 1867. Il se trouvait ainsi placé à la tête de l'hygiène officielle et, par ses travaux, il avait mérité de l'être.

Je n'ai pas à développer ici les études hygiéniques de Tardieu; qu'il me suffise de rappeler les principales d'entre elles, ou même seulement deux des plus marquantes.

Tardieu a réuni et coordonné dans un ouvrage en trois volumes, connu sous le nom de *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, tous les documents et toutes les notions d'hygiène publique existants à son époque. C'est un travail considérable, que l'on peut consulter encore ave intérêt et profit.

L'étude hygiénique la plus célèbre de Tardieu est celle qu'il entreprit sur la profession de mouleur en cuivre. Les fondeurs ou mouleurs en cuivre, dont le nombre s'élevait alors à plus de deux mille à Paris, formaient leurs moules avec des poussières de charbon et presque exclusivement de charbon de bois. Leurs ateliers étaient pleins de poussières, dont la respiration déterminait une pneumonie chronique, appelée phtisie des mouleurs en cuivre. Grâce à l'étude si complète, si documentée de Tardieu, véritable modèle d'étude d'hygiène professionnelle, cette dangereuse pratique fut condamnée; les moules cessèrent d'être faits en charbon, et la profession de mouleur en cuivre perdit tous ses dangers.

Lorsque Tardieu vint occuper la chaire de médecine légale, il était déjà préparé à ses fonctions de professeur par les quelques suppléances qu'il venait de faire.

L'éclat qu'Orfila avait jeté sur la chaire de médecine légale avait disparu avec lui.

Au professeur éminent qui avait pris la tête du mouvement médico-légal en France, qui s'était fait un nom illustre dans la science, qui jouissait auprès des étudiants et des magistrats d'une renommée justifiée, avaient succédé deux estimables professeurs, remplissant consciencieusement les devoirs de leur charge, mais n'ayant pas fait faire un pas en avant à la science qu'ils enseignaient, et ignorés des étudiants presque autant que du public et des magistrats.

Depuis 1823, le mouvement scientifique médico-légal n'était plus dirigé par le professeur de médecine légale. Orfila était resté à sa tête tant qu'il avait vécu, mais il était professeur de chimie. Après lui, l'autorité avait appartenu à Ollivier (d'Angers), étranger à la Faculté, et à Devergie, agrégé des sciences naturelles à la Faculté.

Tardieu avait à relever le prestige de la chaire et le prestige du professeur. Il n'y manqua point. Il reprit la tradition d'Orfila, fut un professeur distingué, ouvrit des voies nouvelles à la médecine légale et reconquit auprès des magistrats l'autorité que ses prédécesseurs avaient laissé échapper.

Il est peu de sujets médico-légaux que Tardieu n'ait pas traités. S'il n'a pas écrit une œuvre didactique complète, un véritable traité, comme l'avaient fait ses prédécesseurs Mahon et Orfila, il a laissé sur presque toutes les questions de médecine légale des mémoires étendus ou même des volumes dont la collection est demeurée classique.

Tardieu a introduit en médecine légale une méthode nouvelle. Il a considéré chacun des sujets de cette science comme un véritable sujet de médecine qu'il fallait étudier avec des procédés de pathologiste, c'est-à-dire à l'aide de l'anatomie pathologique et de la clinique.

Partout, dans toutes ses études, s'agit-il de la pendaison, de la submersion, de la suffocation, de l'avortement, etc. Tardieu envisage successivement les lésions, les sym-

ptômes, et formule le diagnostic qui porte ici le nom de questions médico-légales à résoudre.

C'est sur ce plan qu'a été conçu l'une de ses plus belles œuvres, son Traité des empoisonnements.

Les brillantes études chimiques d'Orfila avaient quelque peu relégué au second plan la recherche des lésions et des symptômes que déterminent les poisons sur l'organisme humain.

Tardieu, lui, considéra chaque variété d'empoisonnement comme une maladie, et c'est ainsi qu'il nous traça de la plupart de ces empoisonnements, et spécialement de l'empoisonnement arsenical et de l'empoisonnement par le phosphore, un tableau médical qui ne sera jamais surpassé.

Continuant la tradition des grands cliniciens, Tardieu avait soin de joindre à toutes ses études médico-légales des pièces justificatives, c'est-à-dire des observations typiques relatives à chacun des sujets qu'il traitait.

Un des élèves fidèles de Tardieu, le Dr Constantin Paul, a dit qu'il resterait le maître de la période clinique de la médecine légale, et ce jugement paraît encore équitable aujourd'hui.

L'œuvre de Tardieu a peu souffert du temps ; mais le vrai mérite de cette œuvre n'est pas où il le plaçait.

Tardieu attachait une importance capitale à deux de ses travaux : l'application de la méthode physiologique expérimentale au diagnostic des empoisonnements et la découverte d'un signe, suivant lui pathognomonique de la suffocation, les ecchymoses sous-pleurales.

Les découvertes contemporaines ont bien diminué la valeur des conclusions que Tardieu avait tirées de ses deux études, et qu'il croyait inébranlables.

Tardieu avait été frappé à juste titre de l'insuffisance de l'expertise chimique de son temps, qui, capable de révéler certains poisons grossiers dans l'organisme humain, tels que l'arsenic, le phosphore, le mercure, etc., échouait lorsqu'il s'agissait de déceler certains poisons plus délicats,

tels que quelques alcaloïdes. Il eut l'idée que l'expérimentation physiologique pourrait remplacer l'analyse chimique, et que, jointe à l'histoire clinique du cas supposé d'empoisonnement, elle pourrait permettre de poser des conclusions fermes, même en cas d'analyse chimique négative.

Un individu est empoisonné. D'après les symptômes, on pense à un empoisonnement par l'atropine par exemple. On saisit au domicile de cet individu une substance suspecte. L'analyse de cette substance ne donne rien, mais son injection à un animal reproduit les symptômes expérimentaux de l'empoisonnement atropinique ; on est en droit de conclure à l'empoisonnement par l'atropine.

Un individu succombe à un empoisonnement qu'on suppose être par exemple l'empoisonnement par l'aconitine. L'analyse chimique ne permet d'extraire qu'une substance impure, mal caractérisée. Cette substance est alors injectée à un animal. Elle agit sur lui comme l'aconitine. On doit conclure que le sujet a succombé à un empoisonnement par l'aconitine.

Telle était la doctrine de Tardieu, et il en fit application, avec le chimiste Roussin, dans la célèbre affaire Couty de la Pommerais.

L'inculpé était accusé d'avoir empoisonné Mme de Pauw à l'aide de la digitaline. Il fut retiré des viscères de cette dame par les deux experts une substance chimique impure qui, injectée à un animal, semblait agir sur le cœur comme agit la digitaline. L'empoisonnement par la digitaline fut donc affirmé par les experts, et Couty de la Pommerais, que les circonstances ambiantes accablaient d'ailleurs, fut condamné.

La valeur de l'expérimentation physiologique telle que la concevait Tardieu, comme signe pathognomonique d'empoisonnement, est aujourd'hui condamnée. On exige que l'expert retire des viscères et présente en nature le poison alcaloïdique végétal qu'il incrimine, et cette exigence est justifiée par la connaissance nouvelle que nous avons

acquise de l'existence de substances toxiques d'origine cadavérique qui, injectées à des animaux, donnent à s'y méprendre les symptômes que produisent des alcaloïdes végétaux définis.

Les ecchymoses sous-pleurales n'ont pas plus trouvé grâce devant les recherches ultérieures que l'expérimentation physiologique.

Tardieu a eu le mérite de montrer leur fréquence dans la suffocation, et il est certain qu'elles ne sont nulle part aussi fréquentes que dans ce genre d'asphyxie ; mais elles n'en sont point pathognomoniques.

Mais si ce que Tardieu imaginait être son plus beau titre scientifique a quelque peu perdu de sa valeur, son œuvre reste assez belle par trop de côtés pour tomber dans l'oubli. La méthode qui a guidé l'auteur, l'élégance, la clarté, la précision de ses descriptions donnent à cette œuvre un intérêt qui ne s'effacera pas.

Tardieu tenait un compte exact des affaires que lui confiaient les tribunaux. Il a dressé dans sa carrière médico-légale plus de cinq mille rapports. Très goûté des magistrats, Tardieu fut en butte comme expert à de violentes attaques et fut même taxé, dans le public médical et ailleurs, de véritable procureur de la justice.

Il est difficile de dissimuler que l'idée que Tardieu se faisait du rôle de l'expert n'est pas conforme à celle que nous en avons aujourd'hui. Tardieu regardait l'expert comme un véritable auxiliaire de la justice, appelé à concourir avec elle à la découverte du criminel, à entrer dans ses vues et à la seconder de tout son pouvoir, et il agissait suivant la conception qu'il s'était faite de son rôle. Elle l'a conduit parfois à dépasser la mesure qu'il aurait toujours dû garder, et l'a engagé dans quelques affirmations que nous jugeons aujourd'hui quelque peu aventurées.

Mais il ne faut rien exagérer. Le médecin expert est toujours suspect au vulgaire. On ne le voit en effet à la barre le plus souvent que comme témoin à charge, et des

esprits superficiels en concluent aisément qu'il est le soutien naturel de l'accusation. C'est oublier que l'expert n'est cité dans les cas ordinaires, et quelques affaires retentissantes exceptées, que lorsque ses conclusions peuvent appuyer l'accusation. C'est par conséquent négliger le nombre considérable de non-lieu rendus sur les conclusions négatives ou dubitatives des experts.

Sans doute en a-t-il été ainsi pour Tardieu, et, s'il a soutenu des accusations, il a à son actif aussi l'acquittement de plusieurs innocents. Je n'en veux pour preuve que la fameuse affaire Armand.

Le 7 juillet 1863, à huit heures du soir, un individu, Maurice Roux, domestique de M. Armand, à Montpellier, est trouvé dans une cave de la maison de son maître étendu sur le sol, les pieds et les mains liés, étranglé, presque sans vie. Il revient bientôt à lui, et, le lendemain matin, par une mimique expressive, il fait comprendre qu'il a été surpris dans la cave par son maître, M. Armand, qui lui a asséné un coup derrière la tête et l'a ensuite étranglé et chargé de liens. Roux indique que l'attentat a été commis environ à huit heures du matin, et c'est presque douze heures après qu'il a été trouvé et rappelé à la vie. Armand est arrêté et subit neuf mois de détention préventive. L'opinion publique est déchaînée contre lui à tel point que la cause doit être transportée devant les assises des Bouches-du-Rhône.

Sollicité par Jules Favre et Lachaud, Tardieu examine l'affaire et montre que la strangulation de Roux n'est qu'une supercherie, que cet individu s'est lié lui-même les mains derrière le dos, et qu'il ne serait pas demeuré douze heures avec un lien autour du cou sans succomber, que la perte de la parole consécutive est une pure simulation, et, sur la consultation de Tardieu, Armand est acquitté.

En 1864, Rayer, le maître et l'ami de Tardieu, quitta le décanat, où les étudiants l'avaient supporté avec difficulté pendant deux ans.

La nomination de Tardieu en remplacement de Rayer

fut des mieux accueillies ; on pouvait lire sur les murs de l'école le quatrain suivant :

Duruy trouva le seul remède
Qui pût sauver ce docte lieu,
C'est d'appeler le ciel en aide,
Et d'invoquer un peu *tard Dieu.*

C'est qu'en effet tout promettait en Tardieu un doyen accompli. La distinction de son esprit, le charme de sa parole, son affabilité, son accueil bienveillant, sa facilité à promettre et son empressement à rendre service, l'ensemble en un mot des qualités les plus séduisantes dont ses amis nous ont laissé le témoignage, étaient bien fait pour plaire aux étudiants.

Pourtant la popularité de Tardieu fut de courte durée. Deux ans après, il devait se retirer devant l'hostilité des étudiants, qui lui reprochaient de n'avoir pas su s'opposer aux mesures de rigueur prises par le Gouvernement impérial contre des étudiants français compromis à Liége dans un Congrès politique.

En 1870, à la fin de l'Empire, Tardieu fut de nouveau pris à parti par les étudiants.

Il avait été mêlé, comme expert, à l'affaire Victor Noir, la victime du prince Bonaparte. Le rôle qu'il y joua déplut aux étudiants, qui témoignèrent de leur mécontentement de façon tellement vive que la Faculté dut être fermée.

Enfin, vers la fin de sa vie, Tardieu fut sujet à de graves troubles cérébraux, qui compromirent et sa santé et son intelligence ; il mourut à soixante et un ans, en 1879.

Paul Brouardel naquit à Saint-Quentin, en 1837. Il vint faire à Paris de brillantes études médicales. A vingt-deux ans, il était reçu le premier au concours de l'internat et, en 1869, il était, à quelques jours de distance, nommé agrégé de la Faculté et médecin des hôpitaux.

Il suppléa Bouillaud avec succès à la Charité, comme agrégé, et produisit des travaux de pathologie déjà fort remarqués, et en particulier une étude sur les lésions vas-

culaires que détermine la variole, et des recherches sur le rôle du foie dans la production de l'urée.

Il s'annonçait donc comme un clinicien des plus distingués, et sa place semblait marquée un jour à venir à l'École comme professeur de pathologie, puis comme professeur de clinique.

Un concours de circonstances que je vais vous dire le jeta hors de la voie ordinaire et fit de lui un médecin légiste.

Tardieu, malade, avait abandonné entièrement ses fonctions de professeur et d'expert. Un agrégé, à qui il portait une vive affection, le suppléait à l'École et près des tribunaux. Mais cet agrégé professait à l'École avec une légèreté et une inexactitude incroyables, et il fut convaincu publiquement d'aussi peu de conscience dans ses fonctions d'expert. Il se montrait donc indigne de recueillir la succession de Tardieu, au moment où celle-ci paraissait devoir s'ouvrir.

C'est alors que quelques professeurs jetèrent les yeux sur Paul Brouardel, et en particulier Lorain, son maître et son ami, qui, quelques années avant, avait pratiqué la médecine légale, mais l'avait abandonnée pour la pathologie et la clinique. Paul Brouardel n'avait jamais fait de médecine légale, il est vrai, mais il semblait à ses maîtres et à ses amis qu'avec la distinction, la clarté et la droiture d'esprit dont il avait déjà fait preuve il ne pouvait manquer d'être un excellent professeur de médecine légale et un excellent expert. Et c'est ainsi qu'il fut désigné, dans l'année scolaire 1876-1877, pour suppléer Tardieu dans son enseignement théorique à l'École.

Paul Brouardel ne trompa pas les espérances qu'on avait fondées sur lui, et, l'année suivante, le titre de maître de conférences de médecine légale lui fut octroyé. Il inaugura cette année-là les conférences de médecine légale à la Morgue.

En 1879, Tardieu mourut, et Paul Brouardel fut porté par les suffrages des professeurs à la chaire de médecine légale. Il ne tarda pas à égaler, sinon à surpasser, ses illustres prédécesseurs.

Dans le rôle que P. Brouardel a joué en médecine légale, il faut considérer le savant; le professeur et l'expert.

P. Brouardel a, comme Tardieu, fait de la médecine légale en médecin, mais il apportait une note tout à fait personnelle, et qui est sa marque distinctive, dans l'étude des questions médico-légales. C'est une critique rigoureuse, qui analyse profondément toutes les questions, signale et relève toutes les causes d'erreur et montre le danger des conclusions absolues, si périlleuses en médecine légale. Savoir douter, ne dire que ce qui résulte de constatations certaines, n'affirmer que ce qui est surabondamment démontré : telle a été la méthode médico-légale de P. Brouardel. Cette méthode était quelque peu nouvelle ; elle forme aujourd'hui le principe fondamental de la médecine légale contemporaine, et c'est à P. Brouardel qu'il faut en rapporter l'honneur.

Les sujets étudiés par le savant sont nombreux ; leur énumération complète ne saurait trouver place ici; qu'il me suffise de signaler en quelques mots les principaux d'entre eux :

Étude des ptomaïnes cadavériques dont la présence rend si vain et si dangereux le diagnostic des intoxications par l'expérimentation physiologique avec les produits retirés des cadavres, tel que Tardieu l'avait conçu ;

Étude aussi nouvelle que complète des troubles que détermine l'intoxication arsenicale lorsqu'elle se déroule pendant de longs mois chez les sujets empoisonnés;

Étude expérimentale sur l'empoisonnement par l'hydrogène sulfuré ;

Étude expérimentale sur la submersion et son diagnostic par l'examen du sang;

Études multiples sur la mort subite, parmi lesquelles il faut signaler un chapitre, sinon nouveau, du moins qui n'avait jamais été traité avec une pareille ampleur, sur la mort par inhibition laryngée;

Étude critique d'une importance capitale sur les signes classiques du viol et des attentats à la pudeur ;

Étude sur la combustion du corps humain et sur les mécanismes de la mort dans les incendies;

Étude sur l'œdème traumatique;

Etc., etc...

P. Brouardel était un remarquable professeur; beaucoup d'entre vous l'ont entendu, et à ceux-là il n'est pas besoin d'en faire l'éloge. Ses qualités professorales se devinent d'ailleurs aisément à la lecture des treize volumes où il a reproduit l'enseignement donné par lui à la Faculté. On y admire la clarté, la précision, la simplicité presque familière de l'exposition. Avec P. Brouardel, les questions les plus difficiles paraissent simples. Des anecdotes typiques fixent dans l'esprit du lecteur les traits caractéristiques de chaque question.

L'enseignement du maître avait un cachet personnel très accentué. Il n'ignorait certes pas les travaux de ses devanciers et de ses contemporains et savait les mettre en lumière; mais c'était surtout de sa pratique personnelle qu'il tirait la matière de son enseignement.

Les leçons professées à la Faculté ont embrassé toutes les questions médico-légales; on y trouve et les questions classiques, et les questions d'un intérêt plus spécial, telles que celles qui se rapportent à l'exercice légal et illégal de la médecine, à la responsabilité médicale, au charlatanisme, au secret médical, et enfin les questions nouvelles, telles que les accidents du travail.

Le passage de P. Brouardel à la chaire de médecine légale s'est marqué non seulement par ses belles leçons, mais encore par une organisation nouvelle, une transformation de l'enseignement.

Jusqu'à P. Brouardel, l'enseignement à la Faculté n'était que théorique. Les élèves venaient assister à la leçon magistrale; ils ne voyaient jamais une opération médico-légale.

La situation des élèves quittant les bancs de l'école, après y avoir reçu l'enseignement médico-légal officiel, était quel-

que peu analogue à celle qu'aurait eue un étudiant ayant écouté des leçons et lu des livres de pathologie, mais n'ayant jamais vu un malade.

Devergie avait eu autrefois l'idée de faire assister les étudiants à ses autopsies à la Morgue, mais il ne semble pas que son heureuse tentative ait eu beaucoup de succès.

Le professeur Tourdes (de Nancy) donnait lui aussi à ses élèves un enseignement pratique.

P. Brouardel, alors seulement maître de conférences, en 1877-1878, fit publiquement les autopsies à la Morgue, et, nommé professeur, il établit aussitôt l'enseignement pratique sur des bases solides. Grâce à lui, les étudiants eurent droit d'entrée à la Morgue ; trois fois par semaine, il leur fut fait une leçon dont le sujet n'était plus une abstraction théorique, mais bien une autopsie judiciaire réelle, sur les résultats de laquelle il fallait fournir les conclusions d'expertise d'où dépendent des poursuites judiciaires, l'envoi d'un prévenu en police correctionnelle ou aux assises.

A l'enseignement pratique de la Morgue, il ajouta l'enseignement pratique du laboratoire, jusqu'alors inexistant. P. Brouardel annexa à sa chaire un laboratoire de toxicologie ouvert aux étudiants, où ceux-ci pouvaient assister et prendre part eux-mêmes, sous la direction d'un chimiste éminent, M. Ogier, aux recherches toxicologiques et aux examens microscopiques que nécessite la pratique médico-légale.

Au cours de sa longue carrière médico-légale, P. Brouardel n'avait pu manquer d'être frappé de l'insuffisance de quelques experts. Pour y remédier, il conçut l'idée d'un enseignement où viendraient se former les experts ; il a poursuivi longtemps la réalisation de cet enseignement demandé maintes fois à la tribune de la Chambre. L'enseignement est enfin créé, c'est l'Institut de médecine légale et de psychiatrie, que nous espérons bien voir prendre tout le développement qu'il mérite et fournir à la justice des experts capables de l'éclairer et non de l'égarer.

Brouardel s'assura bien vite une grande autorité auprès des magistrats, et cependant sa méthode différait essentiellement de celle de Tardieu.

Les magistrats ne trouvaient plus en Brouardel, comme ils avaient trouvé en Tardieu, un auxiliaire empressé, animé du vif désir de concourir avec eux à la découverte et à la punition du crime. Ils ne trouvaient plus qu'un médecin formulant simplement les conclusions médicales qu'il y avait à tirer du cas qui lui était soumis, ne laissant aucune place à l'imagination dans ses rapports et se gardant de ces reconstitutions fantaisistes de la scène du crime que se permettaient trop souvent ses devanciers.

Il y eut d'abord quelques surprises, et P. Brouardel m'a conté bien des fois l'étonnement que marquaient quelques magistrats à la lecture de ses rapports, beaucoup trop réservés suivant eux. Il finit cependant par imposer sa façon de concevoir le rôle de l'expert, et elle est aujourd'hui acceptée de tous les magistrats, au grand avantage de l'expertise médicale.

P. Brouardel a joui comme expert d'une réputation presque universelle ; elle lui a valu d'être le grand consultant médico-légal de France, et elle lui a procuré l'occasion de faire acquitter ou réhabiliter plus d'un innocent. Parmi les nombreux exemples que je pourrais vous citer de ces heureuses interventions, les suivants sont particulièrement intéressants :

La femme D... avait été condamnée aux Assises de la Seine-Inférieure pour tentative d'empoisonnement et empoisonnement sur plusieurs personnes de sa famille. Après sa condamnation, les accidents d'intoxication continuèrent dans la maison qu'avait habitée la femme D... Le procureur général de la cour de Rouen s'émut et envoya le dossier de l'affaire à P. Brouardel. La lecture des pièces du procès et du protocole d'autopsie convainquit rapidement P. Brouardel qu'il y avait erreur judiciaire évidente; l'oxyde de carbone qui se dégageait d'un four à chaux

voisin de la maison était seul responsable des accidents imputés à tort à la femme D... Il fit partager sa conviction au procureur général par une démonstration qu'il fit sur les lieux mêmes avec ses collaborateurs Ogier et Descoust; la revision fut ordonnée, et la femme D... fut lavée, grâce à P. Brouardel, de l'injuste accusation qui avait pesé sur elle.

Un individu était accusé, au Mans, d'homicide par strangulation, et l'expert avait en effet conclu à la mort de la victime par strangulation. L'avocat de l'inculpé envoie le dossier au professeur Brouardel, et celui-ci constate que la mort de la victime est bien consécutive à une action sur le cou, mais que cette action a été fort légère, puisque l'expert n'a trouvé à l'autopsie aucune des lésions locales superficielles ou profondes que laisse la strangulation, et que, d'autre part, la mort a été presque instantanée, alors que la scène de la strangulation mortelle dure un temps au moins appréciable. La mort par inhibition laryngée était certaine. P. Brouardel, appelé aux assises du Mans, y fit la conviction de tous, et l'accusé fut acquitté.

Enfin, dans les derniers mois de sa vie, P. Brouardel m'a aidé de toute son autorité à faire rejeter l'accusation qui pesait sur la femme Jeanne Weber, inculpée d'avoir tué trois jeunes enfants de sa famille.

P. Brouardel se plaça à la tête de l'hygiène comme il s'était placé à la tête de la médecine légale. Sa renommée ocmme hygiéniste égala, et peut-être même surpassa, sursout aux yeux des étrangers, sa renommée de médecin légiste, et l'œuvre accomplie par lui en hygiène est vraiment étonnante.

Pour lui, nulle acquisition scientifique ne devait rester térile; toute découverte dans les sciences médicales devrait comporter un corollaire pratique; c'est de ce principe qu'il sut faire une si belle application en hygiène. Ce n'est pas lui qui a découvert le rôle de l'eau de boisson dans la transmission du choléra et de la fièvre typhoïde, mais

c'est lui qui a fait de cette découverte, déjà ancienne et jusque-là improductive, l'arme la plus puissante de combat contre ces deux maladies.

Pendant de longues années, il accumule toutes les preuves de l'influence de l'eau souillée sur le développement des épidémies de fièvre typhoïde; il étudie les épidémies sur place ; il dresse statistiques sur statistiques, montrant que là où l'eau est mauvaise sévit la fièvre typhoïde ; que là où une eau mauvaise a été supprimée la fièvre typhoïde a disparu. Grâce à lui, la conviction se fait partout; la préservation de la fièvre typhoïde par l'usage d'une eau pure devient un axiome vulgaire ; les municipalités sont contraintes à améliorer et à surveiller leurs eaux d'alimentation, et, là où l'eau municipale reste mauvaise, les familles savent qu'elles peuvent se mettre à l'abri de la fièvre typhoïde en faisant bouillir ou en filtrant leur eau.

P. Brouardel a sauvé ainsi et sauve encore la vie de milliers de citoyens français.

Pendant près de vingt ans, P. Brouardel a été le président du Comité consultatif d'hygiène. Cette assemblée n'était, avant lui, comme son nom le dit, qu'un organe consultatif dont le Gouvernement sollicitait l'avis lorsqu'il le jugeait utile sur les questions d'hygiène. Avec son nouveau président, le Comité devint un organe actif. Il ne se contenta plus d'approuver des mesures d'hygiène publique, il provoqua lui-même ces mesures. C'est sous la présidence de P. Brouardel que le Comité a organisé la statistique générale des décès par maladies contagieuses en France, statistique indispensable à la connaissance des foyers d'insalubrité et à la lutte contre ces foyers ; que les communes ont été obligées de soumettre à l'examen compétent du Comité leurs projets d'amenée d'eau, mesure qui a supprimé des modes d'alimentation en eau potable par trop dangereux ; que la loi de 1902 sur la santé publique a été préparée, loi qui, malgré toutes les concessions qu'il a fallu faire à l'opinion publique encore mal préparée et aux intérêts

particuliers, n'en constitue pas moins un immense progrès en hygiène publique.

Le siècle précédent a vu s'organiser la défense internationale contre les maladies d'origine exotique. Grâce à P. Brouardel, la France s'est placée à la tête de ce mouvement, et partout où il l'a représentée, à Rome, à Dresde, à Venise, à Paris, il a fait prévaloir les doctrines et les méthodes françaises.

Sa dernière œuvre en hygiène, c'est la lutte contre la tuberculose. Cette lutte a pris, dans ces dernières années, un caractère international, et l'autorité de P. Brouardel était telle que c'est lui que les étrangers choisirent comme le président de l'œuvre internationale contre la tuberculose.

P. Brouardel a été, de 1887 à 1901, doyen de la Faculté de Médecine. Sous son décanat a été organisé le stage hospitalier, jusqu'alors si insuffisant, et ont été créées les agrégations spécialisées. Il fut un des doyens les plus aimés des élèves. Son attachement aux intérêts de l'École, sa sollicitude envers les étudiants justifiaient sa popularité. Il y eut bien sous son décanat quelques jours orageux, mais ils furent de courte durée. Brouardel connaissait le secret de calmer les étudiants ; il allait à eux, leur parlait en camarade, en ami, et quelques mots de lui avaient vite fait d'apaiser les colères.

Ce n'est pas une exagération de dire que P. Brouardel fut l'un des médecins dont le nom était le plus populaire non seulement en France, mais encore à l'étranger.

En France, il a, pendant vingt ans, occupé une situation sans égale, que justifiait sa merveilleuse intelligence.

Peu de cerveaux ont été aussi puissamment organisés que le sien. Il sut à la fois se placer à la tête de la médecine légale, de l'hygiène, diriger l'École, être le conseil écouté de l'Assistance publique, du Gouvernement aux ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à la Chambre, au Sénat, présider de nombreuses associations médicales ou

non médicales, et être toujours de premier ordre dans ces tâches si diverses.

Ce n'était pas cependant qu'il recherchât ces hautes situations; mais, guidé par un rare sentiment du devoir et de l'intérêt général, il les acceptait, et pourtant il savait bien quels soucis elles entraînent avec elles. Sa supériorité éclatante attirait; on venait à lui, on le sollicitait, et il ne croyait pas pouvoir se dérober. Les étrangers n'ont-ils pas été d'ailleurs aussi séduits que les Français par ses hautes qualités, et ne l'a-t-on pas vu, dans toutes les réunions médicales, dans tous les congrès internationaux, être placé d'acclamation au premier rang?

P. Brouardel a eu le mérite, alors qu'il occupait la plus haute situation médicale, de rester toujours à la disposition même de ses plus humbles confrères et de n'épargner pour eux ni son temps ni sa peine lorsqu'ils faisaient appel à lui. Ceux qui l'ont approché savent que jamais il n'a laissé une lettre d'un médecin sans réponse, que jamais un médecin dans l'embarras ou dans l'ennui n'est venu à lui sans trouver un conseil, ou mieux encore.

Les grandes associations médicales de prévoyance ne pouvaient donc trouver un chef plus dévoué et un guide plus sûr, aussi l'ont-elles placé à leur tête ; il a présidé pendant de longues années l'Association des médecins de la Seine et l'Association générale des médecins de France.

A toutes les qualités de l'esprit que je viens de vous dire, P. Brouardel joignait les plus belles qualités du cœur. Ce n'est pas le lieu de m'étendre sur ce sujet si cher à ceux qui l'ont connu et aimé et qui ont admiré sa bonté, sa générosité et son désintéressement. La mort de P. Brouardel est une perte énorme pour la science, pour l'École, pour la médecine publique et pour la médecine légale; elle est irréparable pour ses amis.

Tout nouveau professeur doit sa profession de foi; la mienne est fort simple :

A qui vient après Orfila, Tardieu et Brouardel, une seule chose convient, la modestie.

Je tâcherai de faire de mon mieux, et je n'ai qu'une ambition, c'est que celui qui viendra peut-être un jour dans cet amphithéâtre me rendre le devoir que j'ai rendu à mes prédécesseurs dise de moi que j'ai aimé la médecine légale, que je l'ai enseignée consciencieusement et que, l'éclat de mes devanciers m'interdisant le premier rang, j'ai occupé convenablement le second.

Corbeil. — Imprimerie Éd. Crété.